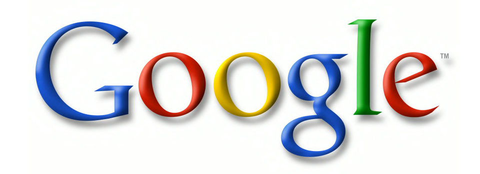
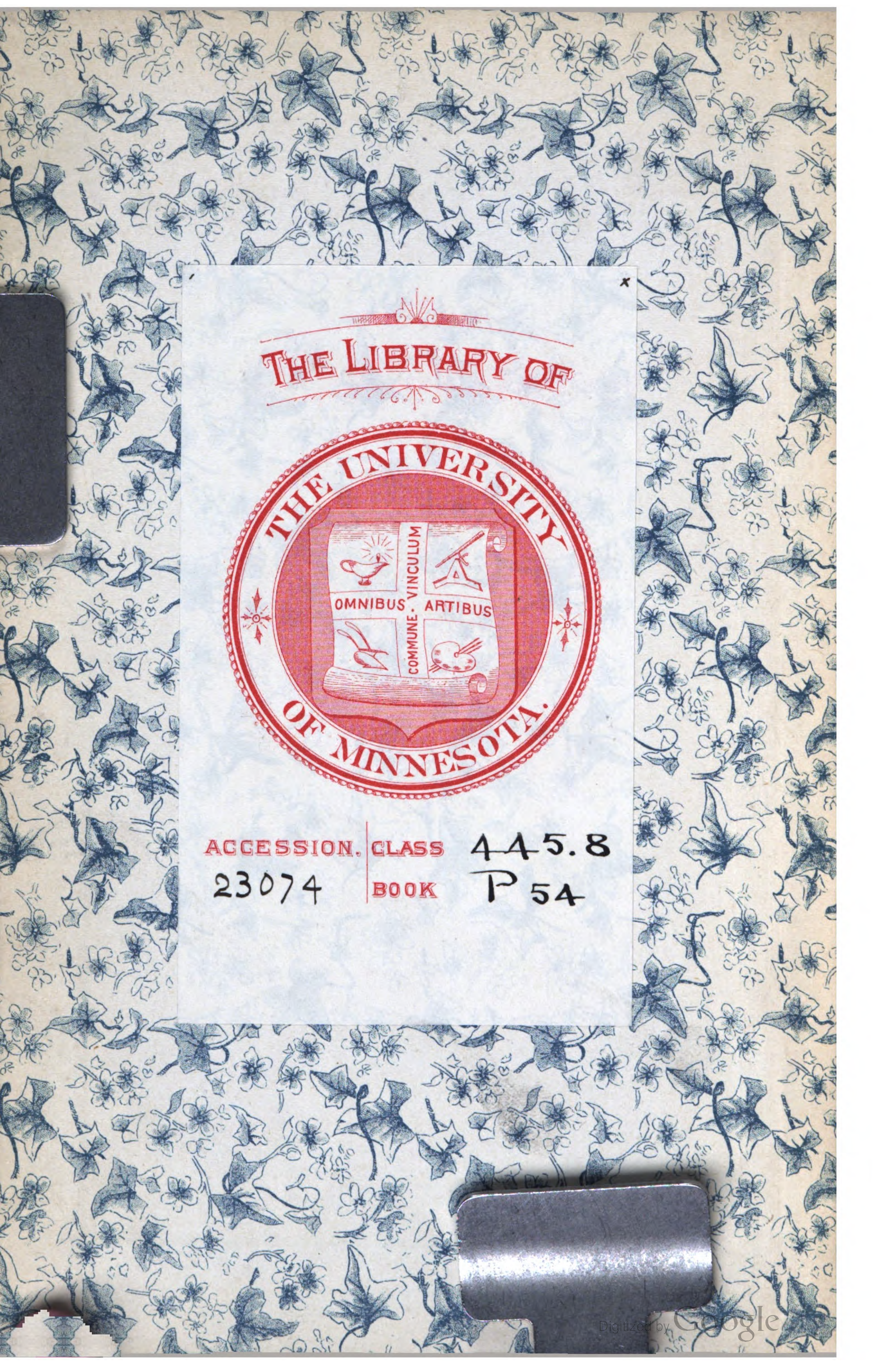


LE SUBJONCTIF FRANÇAIS
PHILP



THE LIBRARY OF
THE UNIVERSITY OF MINNESOTA.
OMNIBUS
ARTIBUS
COMMUNE
VINCULUM
ACCESSION.
23074
CLASS
445.8
BOOK
P54
Digitized by Google



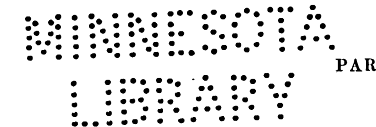
LE SUBJONCTIF ET LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS

DU

XVIe SIÈCLE

THÈSE POUR LE LECTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES D'UPSAL
ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE
LE 2 NOVEMBRE, DÈS 10 HEURES DU MATIN



PAR

HUGO W. PHILP



STOCKHOLM
ISAAC MARCUS' BOKTR.-AKTIEBOLAG
1895

PRÉFACE.

En abordant le sujet que je vais traiter dans ces pages, j'ai cru devoir entreprendre des recherches sur le subjonctif de la langue chez les auteurs qui ont été en même temps grammairiens. Les plus grands écrivains français, tels que Corneille, Racine, et tant d'autres, ont déjà fait voir qu'on peut être un écrivain de premier ordre, et ignorer la science du language. C'est pourquoi je me suis adressé pour mes recherches non aux chroniqueurs ou aux conteurs du XVIe siècle qui ont écrit leur langue, pour ainsi dire, instinctivement et sans critique, mais aux grammairiens, qui sont plus attentifs à la pureté de l'idiome qu'ils emploient. Le premier grammairien français de quelque importance que nous rencontrons, est Palsgrave. Sa grammaire qui est écrite en anglais, et non en latin comme le prétend Philarète Chasles [1], fut imprimée à Londres et parut le 18 juillet 1530 sous ce titre: Lesclarcissement de la langue françoyse (compose par maistre Jehan Palsgrave, Anglois natyf de Londres) et gradué de Paris M. D. XXX. petit in-fol. goth. Cette œuvre est remplie d'explications bizarres et gâtée par la manie qu'avait son auteur de vouloir plier à toutes forces le français aux habitudes grecques et latines. Ce n'est pas comme grammairien seulement qu'il faut estimer Palsgrave, c'est surtout comme auteur du premier dictionnaire raisonné.

[1] Études sur le seizième siècle p. 442.

Palsgrave n'ayant point de règles précises sur le subjonctif, c'est de ce dictionnaire que nous avons tiré des exemples qui nous démontrent ses pensées intimes sur ce mode. Jean Palsgrave a fait ses premières études à Paris, où il prit le degré de maître ès arts. C'est chose bien remarquable que la première grammaire française connue ait été composée de l'autre côté de la Manche, et pour l'usage des Anglais. A cet égard on pourrait y comparer les idées de Locke et la Révolution française. Palsgrave a pris pour modèle le plan de la grammaire grecque de Théodore de Gaza. Il appelle »Table of Verbes» le dictionnaire que renferme sa grammaire. Elle compte plus de 500 pages. Si Palsgrave ne connaît point les règles du subjonctif, ni les raisons de son emploi, il a pourtant amassé de vraies perles d'exemples, tirés des livres de deux de ses contemporains. »Autrefois, dit Voltaire [1], dans le XVIe siècle et bien avant dans le XVIIe siècle, les littérateurs s'occupaient beaucoup de la critique grammaticale des auteurs grecs et latins; et c'est à leurs travaux que nous devons les dictionnaires.» La première règle sur le subjonctif qu'on trouve dans sa grammaire, est ainsi conçue:

When they joyne two sentences togyther with this conjunction »que», whose englysshe is »that» the verbe that cometh in the latter sentence and foloweth next after »que» shall be of the subjunctive mode, as wyll you that I do it? voulez vous que je le face? He commande me that I shulde do it: il me commande que je le fisse.

Pour être la première règle sur l'emploi du subjonctif, tirée de la première grammaire française, cette définition n'est pas trop mauvaise. Palsgrave la commence par une erreur, mais il sauve quelque peu la situation par son »as» et les exemples qui suivent. Ces deux exemples primitifs énoncent pourtant que la volonté était, selon

[1] Dict. Phil. p. 45.

Palsgrave, la première cause du subjonctif. Que Palsgrave ait eu l'intention de traduire sa grammaire en français, c'est ce que démontre cette phrase qu'on retrouve p. 761 édit. Génin: »Mais que ce livre soyt une foys paracheué, ce ne sera pas forte chose a fayre que de le translater de angloys en francoys.» On pourrait dire qu'une phrase détachée ne prouve pas beaucoup, et je l'avoue; cependant on voit où vont ses idées. Quoi qu'on en dise, Jean Palsgrave fut le premier grammairien qui réduisit la langue française sous des règles grammaticales, et qui débrouilla le chaos du français encore dans l'enfance.

Le deuxième grammairien qui attire notre attention est du Guez, contemporain de Palsgrave, et mort en 1535 selon une épitaphe qu'on a retrouvée dans le relevé des monuments funéraires de la paroisse de Saint-Olave de Londres. On prétend qu'il était d'origine française. Il enseignait la langue française à la Cour d'Angleterre, et sa mission était surtout d'initier les jeunes princes et les jeunes princesses à comprendre les ambassadeurs français et à leur débiter des phrases »parfumées» [1]. Voici le titre de la grammaire de du Guez:

An Introductorie
for
To lerne to rede, to pronounce and to speke French trewly
compyled
for the Right High, Exellent and most Vertuous Lady
The Lady Mary of Englande Doughter to our Most
Gracious Soverayn Lorde Kynge Henry the Eight.
Édit. F. Génin. 1852.

Son livre, comme celui de Palsgrave, est écrit en Anglais, et il n'a pas de dictionnaire raisonné, mais il nous donne au lieu une traduction interlinéaire française de son »Introductorie», et c'est de cette traduction que

[1] I. Tell, Les grammairiens français.

nous avons tiré ses notions sur le subjonctif. Il n'en manque pas, comme nous le verrons dans la suite.

Le troisième auteur de grammaire que nous avons parcouru pour avoir une juste idée de l'emploi du subjonctif au XVIe siècle, est le fameux Louis Meigret qui, avant la création de l'Académie, a voulu, esprit aventureux, réformer d'un seul coup l'orthographe française, comme nous le verrons dans ses exemples, cités plus bas.

Voici le titre de sa grammaire:

Le tretté de la Grammaire françoeze, fet por Louis Meigret. Lionoes. Paris. Chés Chrestien Wechel, a la rue sainct Jean de Beauvais, a l'enseigne du Cheuual uolant. M. D. L.

Dans sa grammaire, Meigret a quelques renseignements sur la différence des modes. Nous lisons p. 69 comme il cherche à distinguer ainsi l'indicatif du subjonctif:

»Or qant ao' modes de' tems, nous appelons la mod' indicative, çelle qi denote ce qe se fet, fera et a eté fet, tant en sinificacíon actiue, qe passiue: come j'eyme, j'eymoe, j'ey eymé, j'eymerey.»

Puis, page 70 en bas, commence à briller un peu de l'optatif, employé comme personne remplaçante, l'impératif n'ayant pas de troisième personne dans la langue française: notre auteur dit:

»Qant ao' tierses tant singuliere qe pluriere, elles reqierét la conjoncçion, auant leur surpoozé: come qil fasse, qil eymet.»

Les pensées de Meigret étant occupées de cet optatif remplaçant, passent maintenant à ce que l'on pourrait nommer le vrai optatif ou subjonctif. Après avoir constaté que le français a encore un optatif qui se traduit, quant à sa première forme, par notre conditionnel moderne, il continue:

Nous auôs vu aotre prezent optatif qi se termin' en asse, ou ísse, ou ússe: come eymasse, oísse, lússe: come

plút a Dieu qe j'eymasse aotant Pierre, qil me het: qi n'est aotre choze q'vn dezir d'vn amour prezent.

Il devine un peu le subjonctif en disant:

Nou'ne dizons point de vrey, a la miene voulonté qe j'eymoe, pour qe j'eymasse: e combiê qe j'eymeroe, a la miene voulonté sembleroet tolerable, si esce qe nous dizons plutôt j'eymeroe voulontiers.

Il énonce que l'optatif n'a qu'un futur qu'il emprunte au présent du subjonctif: Je pri' a Dieu qe je le voye auant qe mourir. C'est à la page 72 de la grammaire de Meigret qu'on voit poindre les premiers rayons d'une cause, d'une raison quelconque pour l'emploi du subjonctif, qui n'est plus seulement la forme, mais qui renferme la pensée du futur, de l'irréalité, de ces ténèbres qui enveloppent l'avenir aux regards humains. Meigret dit dans son œuvre ces mots d'or, incomplets en effet, mais qui dévoilent l'esprit cultivé du grammairien:

Or a encore notre l'âge le verbe subjonctif ou conjonctif: leqel on estime auoeer eté einsi dit: d'aotant qil et soumis a la conjoncçion, ou biê a un aotre verbe pour fére *sentence perfette:* ou d'aotant q'vn aotre luy et soumis.

Et puis il ajoute pour bien expliquer les mots divinatoires qu'il a proférés: E combiê qe la mod' indicative puyss' etre coníoinct' ao conjoncçíons, e aotres verbes: come, si je l'eyme, il m'eymera, nou' ne dirô' pas toutefoes q'elle soet subjôctive, ne parellement optative: par ce q'elles ne sont pas tousjours forcées a cela, come et le subjõctif: leqel n'et jamés sans conjoncçion ou aotre verbe: non sans caoz' il et appellé douteus: car qât je dy, coment eymeroe je Pierre? Parqoe combiê qe le subjôctif, coniôctif soet pour la plusgrande part de ce' tems, egal e semblabl' a l'optatif, sa diuersité toutefoes se decouvre ao *sens.* Par ce raisonnement Meigret a franchement avoué qu'il ne connaît rien à ce subjonctif, mais il a fait voir qu'il se doute du sens de ce mode dont il a observé la »diuersité».

Puis il démêle un peu cette diuersité en continuant: »Or emprunte il le futur de l'optatif q'il fet sinifier en tems prezent, ce qe nou' pourrons decouvrir en çe tret, Dieu me fasse perdon, combiê qe je fasse mal: car le premier fasse et optatif pour l'avenir, e le second conjonctif pour le prezent.

Nous voyons par cet exemple que Meigret sait placer l'optatif dans le futur, mais du subjonctif il connaît aussi une action qui s'énonce comme temps présent.

Dans ses recherches sur l'affinité des temps, Meigret est forcé d'avouer quant à la conjonction *si*, marquant la condition, qu'elle est suivie de l'indicatif, tandis qu'il place en même temps le verbe de la principale au conditionnel, auquel il donne le nom de présent conjonctif. Voici l'exemple qu'il donne: Si je vouloe j'eymeroe, s'il m'eymoet, je seroes treséze.

Il a toutes peines du monde à démontrer que le subjonctif est une espèce de parasite sur l'arbre de l'optatif. Il l'appuie encore par ce passage: Ao regard de'preteriz du subjonctif il les a tous telz qe l'optatif: come il m'a mandé q'incontinent qe j'aoroe reçu arjent, je le luy enuoyasse: j'usse payé mon hóte, si j'usse u fet a tems.

En prenant toujours l'optatif pour point de départ en voulant expliquer le subjonctif, il s'exprime:

Outre le'qels le conjonctif a encores vu preterit formé du futur de l'optatif d'auoer, qi fet aye, aueq l'infinitit preterit: come, qoe qe j'aye souffert beaocoup de travaos en ce monde, je ne dezespererey pas de mon repos en l'aotre.

Après avoir confondu les temps du subjonctif avec les autres temps de l'indicatif, Meigret en fait de même du futur en disant:

Ao demeurant, le conjonctif n'a q'un futur, qi se forme du futur de l'indicatif d'auoer, e de l'infinitif preterit du verbe: come qant je l'aorey vu, je marchanderey.

Comme il a quelques remords de sa témérité, Meigret

cherche à se défendre d'une manière quelque peu fallacieuse en développant certaine sagacité:

Ny ne voe point de rezon q'on le doeue tenir pour futur de l'indicatif: vu q'a peine le trouueron' nous (comme je coe) vzurpé en la langue Frâçoeze sans côjoncçíô, ou verbe: de vrey nou' dizons bien j'eyme, sans aioncçíon, en sinifiant qe je suis amoreus, nou' ne diro' pas pourtant j'aorey eymé, q'il ne falle qelqe aotre verbe pour y perfére qelqe sens.

Comme Meigret a deviné qu'on ne pourrait employer le subjonctif ou le conjonctif, sans que la proposition où se trouve ce temps soit précédée d'une conjonction ou d'un verbe qui gouverne ce mode, il a voulu aussi attirer dans le cercle de ces temps le futur de l'indicatif, parce qu'il ne l'a guère trouvé que gouverné d'un verbe ou d'une conjonction. Voilà où nous peut mener une règle qui n'est ni fondée ni disséquée correctement. S'il avait fait des recherches dans sa propre langue, dans celle qu'il a employée pour écrire sa grammaire, il aurait sans doute fait des découvertes d'un autre genre. Rien de plus difficile que la connaissance de soi-même.

Quant à la formation des temps de l'optatif et du subjonctif, l'œuvre de Meigret contient ce qui suit:

Pour l'optatif, ainsi qu'on le trouve à la troisième personne du pluriel du présent de l'impératif, notre grammairien commet la grande erreur de nous le présenter sans conjonction. Voici son impératif de la première:

eyme
eymons
eymez
eymét.

Il consacre le chapitre XVI, pag. 96, de sa grammaire à la formation de l'optatif. La règle est ainsi conçue:

Le premier prezent de l'optatif se termine jeneralle-

ment en roe, par toutes le' conjugezons: e se form' aosi par toutes du futur de l'indicatif, ey, as, a, ons, ez, ont, ėn, oe, oes, oet, ions, iez, oét: come etc.

C'est ainsi que Meigret range sous le titre d'optatif tant le futur de l'indicatif que le présent du conditionnel.

Le Chap. XVII traite le second prezent de l'optatif qui n'est autre que notre imparfait du subjonctif. Il forme ainsi ce temps:

Le second prézent de l'optatif se forme du preterit indeterminé de l'indicatif, en tournant ey de ceus qi l'ont en asse, pour la premiere personne: e en ajoutant a ceus qi ont i, ou u, sse: come, d'eymey, eymasse: de dí, dísse: de fuí, fuísse.

Pour le prétérit de l'optatif, Meigret en a deux dont il forme le premier du premier présent de l'optatif du verbe auoer: aoroe, aroe, avec le prétérit de l'infinitif du verbe qu'il veut y joindre: j'aoroe eymé, dít, fet, lu. Le second prétérit de l'optatif correspond tout à fait au plusqueparfait du subjonctif moderne et se forme de la même manière: j'usse voulôtiers fet voutr' afférе.

Le futur de l'optatif, selon Meigret, ressemble en tout au présent du subjonctif de la grammaire d'aujourd'hui. Meigret forme ce temps du présent de l'indicatif pour le singulier: quant au pluriel le futur de l'optatif emprunte la première et la seconde personne du prétérit imperfect de l'indicatif: il veut qe je l'eyme, eymyons, eymyez. La troisième personne du pluriel, il la prend à celle du présent de l'indicatif.

Voilà ce que nous dit Meigret sur le subjonctif qu'il confond avec l'optatif, l'impératif et l'indicatif; mais pour bien comprendre ce qu'a su en effet ce savant sur ce sujet, il faut étudier la langue dont il a usé dans son œuvre.

Pour fermer dignement la ligne des auteurs que nous avons interrogés sur l'emploi du subjonctif au XVIe siècle, nous avons été attiré par le plus bel esprit de la famille des

Estienne, Henri, second du nom, qui, tout latin et tout grec [1] qu'il s'avoue, a composé son livre: Proiect du livre intitulé De la precellence du langage François. A Paris M. D. LXXIX.

Sur le Subjonctif en général.

Priscianus (Priscien), grammairien romain, qui, né à Césarée, vivait dans la seconde moitié du cinquième siècle après I.-C. [2] est le premier qui ait quelques notions sur le subjonctif. »Subjunctivum dici, dit Perizonius, vel quod subjungitur Conjunctioni, vel quod alteri verbo omnimodo subjungitur, vel quod subjungit sibi alterum verbum.» [3] Ce savant est d'opinion que les Latins ont déjà cru qu'il y avait une différence entre les modes indicatif et subjonctif. Dans ses notes sur la Minerva [4] de Sanchez (Sanctius), Perizonius dit: Jam vero certum puto, Modos Indicativum & Subjunctivum non fuisse a Latinis plane confusos, nec debere a nobis confundi in eundem usum; sed fuisse in diversum plerumque, quasi ex natura sua, distinctos; seu Indicativum adhibitum ad directas et absolutas locutiones, Subjunctivum vero ad connexas prioribus &, ut ita dicam, subjunctas.» Nous voyons par ces mots que Perizonius connaît que le subjonctif marque quelque chose de dépendant, de subordonné, de mis sous le joug. Nous avons déjà vu que Meigret, dont les idées ont fait loi au XVI[e] siècle, distingue l'optatif du subjonc-

---

[1] Ph. Chasle, Seizième siècle, p. 455. [2] Nouvelle Bibl. par Firmin Didot. 1865. [3] Priscianus, lib. XVIII, p. 1141. [4] Minerve de Sanctius, liv. I, chap. X. iij.

tif, à l'instar des Grecs, et cite la phrase, devenue célèbre: Dieu me fasse perdon, combien qe je fasse mal. Dans ce »fasse perdon», Meigret énonce clairement l'optatif qu'il veut distinguer du subjonctif de la subordonnée. Beauzée dans son article [1] sur le subjonctif démontre que ce mode ne peut jamais constituer une proposition principale. Il établit la classification en modes directs et en modes obliques. Par les modes directs, il entend ceux dans lesquels seuls le verbe sert à constituer la proposition principale, par les modes obliques, il entend ceux qui ne constituent qu'une proposition incidente. Beauzée énonce encore que ce mode oblique est le seul qu'il y ait en latin, en allemand, en français, en italien etc. Priscien d'abord, et après lui la plupart des grammairiens du XVIIIe siècle ont commis la grande erreur de regarder comme le futur du subjonctif le temps que nous appelons de nos jours le futur de l'indicatif, auquel Beauzée dans son article sur le subjonctif donne le nom de prétérit postérieur. Ce temps-là, continue Beauzée, étant en état de constituer directement et par soi-même une proposition principale, ne peut pas appartenir au subjonctif qui ne peut jamais faire l'âme de la proposition principale. Excepté le futur de l'indicatif, il y a encore deux temps qu'on a regardés comme appartenant au mode subjonctif, ce sont le présent et le passé du conditionnel. Par la raison que nous avons déjà signalée, cela est impossible. Ces deux temps peuvent être employés par eux-mêmes dans la proposition principale. Aucun de ces temps n'est au subjonctif malgré les opinions de Meigret et de bien des grammairiens après lui comme l'abbé Régnier et Port-Royal.

Le fait que les Français sont accoutumés depuis longtemps à donner à ce mode le nom de subjonctif, et non de conjonctif, est clairement démontré par Beauzée, qui dit très nettement: Subjunctivus modus, c'est-à-dire

---

[1] Encyclopédie méthodique, tom. 3., p. 427.

modus Juvans, ad Jungendam propositionem Sub aliâ propositione. Il prétend encore que le nom de conjonctif est incongruent, parce que conjungere ne peut se dire que des choses semblables, tandis que subjungere regarde les choses subordonnées à d'autres. De nos jours les Français gardent cette dénomination, même dans leurs grammaires latines, tandis que chez nous, en Suède, certains auteurs emploient toujours l'expression: conjonctif.

Beauzée relève, dans son article sur le subjonctif, contre un grand nombre de grammairiens français que les prétendues troisièmes personnes de l'impératif sont en effet du subjonctif, comme le montrent évidemment la forme constante qu'elles ont, et la conjonction qui les accompagne toujours. Plusieurs auteurs de grammaire ont voulu placer le futur de l'indicatif comme une forme du subjonctif. Douchet et Beauzée dans leur article sur le futur dans l'Encyclopédie moderne énoncent que ce temps est à l'indicatif; puisque comme tous les autres temps de ce mode, il indique la modification d'une manière positive, déterminée et indépendante. Robert Estienne a rapporté, il est vrai, à l'indicatif le prétendu futur du subjonctif, mais il n'a pas osé en dépouiller entièrement celui-ci. Il l'a appelé futur parfait.

L'abbé Girard dans son œuvre: »Les vrais principes de la langue française, ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage» [1] dit que le second point de la syntaxe consiste dans la correspondance de deux verbes, en sorte qu'un rapport d'induction de l'un à l'autre forme entre eux une liaison qui fait que des deux événements qu'ils présentent, il n'en résulte qu'un *sens parfait* [2]. Cette liaison peut être, ou de narration, ou de subséquence. La première est celle par laquelle un événement annonce l'arrivée de l'autre soit positivement, ou hypothétiquement: le premier cas demande le mode in-

---

[1] Paris 1747. [2] Cfr. Meigret, p. 72.

dicatif et le second le mode suppositif (notre conditionnel). La liaison de subséquence est celle par laquelle le premier événement annonce l'autre, non comme devant arriver, mais comme but ou conséquence. Il ajoute que l'usage a établi le mode subjonctif pour représenter l'état de subséquence. Puis il nous donne la définition [1] de la conjonction »que» qui doit lier les deux propositions. Girard attribue à ce »que» le nom de Conductive, parce que son service est de conduire le sens à sa *perfection*. Il faut toujours la placer entre deux choses dont celle qui précède est énoncée de manière qu'elle en demande une autre pour former une proposition entière, en sorte que leur liaison ne consiste pas seulement dans une pure conjonction ou dans un simple rapport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens. L'usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par *diverses* voies.

Dans ces définitions on peut entrevoir les idées de Meigret, le grand législateur en fait de grammaire, qui parle dès au XVIe siècle de la »*sentence perfette*» qu'il faut produire entre les deux propositions liées, et la »diuersité qi se decouur' ao sens».

Les philologues modernes comme Delbrück, Wüllner et Hoffmeister sont tous d'accord sur les données qui forment la base du subjonctif. Ils énoncent que toute syntaxe n'est que parataxe: toutes les subordonnées n'ont été dans leur origine que des propositions principales. La conjunction que, nommée conductive par l'abbé Girard, n'a été au commencement que l'accusatif du pronom relatif que, ayant d'abord un sens démonstratif, et indiquant

[1] Girard, Les vrais principes, tome II, p. 291.

quelque chose de déjà nommé dans le discours [1]. Ce »*que*» n'est qu'une répétition de ce qui est contenu dans la première phrase, c'est-à-dire il faut le prendre dans un sens anaphore. Delbrück [2] démontre enfin que les autres conjonctions soi-disant ne sont que des radicaux de pronoms qui au commencement n'ont eu rien de commun avec les principales. Avec le temps ces accusatifs grecs et latins se sont endurcis à ces conjunctions qu'ils représentent de nos jours. Les propositions relatives étaient donc d'abord des principales, dont le pronom précédant avait un sens anaphore.

Windisch, passablement irrité de la tyrannie des conjonctions, et désirant de mettre à leur place ces petits tyrans, s'écrie p. 418: »Man muss aufhören, die Conjunctionen als jene kleinen Satztyrannen zu betrachten, die mit mysteriöser Gewalt ausgestattet, bald den Indicativ, bald den Conjunctiv, bald das Verbum finitum, bald das Verbum infinitum regieren. Allerdings sind sie in der entwickelten Sprache allgemeiner Ausdrück der Verhältnisse, in welchen Sätze zu einander stehen, aber das sind sie erst *geworden*, und die ihnen jetzt inwohnende Bedeutung ist erst in sie eingezogen».

Ce n'est plus la conjonction qui demande le subjonctif, c'est le contenu de la phrase qui exige ce mode. En acceptant la subordonnée comme étant au commencement une proposition principale, il ne faut plus penser à différentes sortes de propositions au point de vue de la forme comme: propositions substantives, attributives et adverbiales. C'est seulement quand la subordonnée exprime la conséquence d'un acte de volonté ou un fait douteux qu'on emploie le subjonctif. Ce n'est plus la forme extérieure de la phrase, c'est l'idée intime qui im-

---

[1] Windisch, Untersuchungen über den Ursprung des Relativpronomens in Curtius, Studien II., p. 251 ff. [2] Delbrück, Der Gebrauch des Conjunctivs und Optativs im Sanskrit und Griechischen.



pose le mode douteux ou le mode positif. L'indicatif sert donc à marquer une affirmation positive et absolue. Ce mode énonce le but de l'action comme objectif. Le subjonctif, l'optatif et l'impératif, sont les modes du désir, dont les deux derniers expriment le désir, le serment, l'exhortation, la prière, ou le commandement qui signifie une prière forcée. Comme base de toutes ces différentes expressions se trouve au fond de l'âme de l'homme la volonté, dont la fin, le but, la conséquence s'exprime par le mode plaintif, le mode des terminaisons molles qu'on appelle le subjonctif. Il y a quelque chose de suppliant, d'humiliant, de craintif dans les accents de ce mode. C'est, comme si l'on entendait le grand soupir de l'humanité de se sentir une créature relative, condamnée à périr comme les autres organismes, et par conséquent exhalant son désespoir et sa prière par ces tons pour fléchir le sort cruel. L'impératif est toujours le mode orgueilleux qui impose ses commandements sans conditions, sans égard au pouvoir de ceux à qui ce mode adresse ses lois. Le subjonctif au contraire, dont le for intérieur est le vouloir, doit avouer que ce vouloir est intimement lié au pouvoir, et au dehors restreint par le devoir et la nécessité. Il y a de l'affinité entre l'acte de vouloir et le devoir. Oderint, dum metuant, qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent: ils doivent me craindre, je le veux.

Voilà le devoir comme base de la volonté. Pour exécuter notre volonté, il nous faut la qualité du pouvoir: l'habileté, le talent, l'aptitude, la capacité. De l'idée pratique du pouvoir naît l'idée spéculative de la possibilité, de même que le nécessaire sort du devoir. Ainsi Hoffmeister explique quod sciam par je suis capable de savoir. Ce qui est possible, est aussi incertain, d'où vient le subjonctif du doute. Quant au discours indirect ou oblique le français aime toujours à considérer l'opinion énoncée comme certaine, et préfère l'indicatif ou le conditionnel. On pourrait expliquer le subjonctif allemand

en ce cas-là comme provenant de l'idée de possibilité et d'incertitude, énoncée par le sens oblique. Nos actes naissent de motifs et de considérants, qui aboutissent tous à des vues et à des fins. C'est pourquoi les propositions finales et, dans le vieux français, les propositions causales ont le verbe au subjonctif.

L'indicatif est le mode de l'affirmation, de l'individualité, du certain, et de l'objectif, tandis que le subjonctif désigne le général, l'indécis, le douteux, le subjectif, le réitéré. L'indicatif est le mode libre, indépendant: le subjonctif est toujours dépendant, attelé [1] à une autre proposition. Le subjonctif se développe ainsi de la fin extérieure au motif intérieur. Hoffmeister explique le subjonctif des propositions relatives par la force du pouvoir, bien que ce subjonctif ait toujours gardé son caractère final. La volonté est pourtant toujours le fait primitif du subjonctif. L'indicatif, c'est le repos de l'esprit dans la vérité, dans la certitude. Le subjonctif est le trouble du cerveau, qui réagit sur les fonctions intellectuelles et engendre le doute, l'insécurité, l'indéterminé, la finalité indécise.

Si l'on veut réduire à sa juste valeur les phrases hypothétiques, on trouvera qu'elles ont toutes rapport à une volition.

Dicit se, si amicum habeat, felicem futurum esse se rend en français par: Il dit que, s'il avait un jour un ami, il serait heureux. Ce si qui précède la subordonnée, exprimant la condition, est »je veux poser le cas que», d'où s'ensuit avec nécessité qu'il veut avoir cet ami pour atteindre le but qu'il s'est proposé, savoir d'être heureux.

Dans toutes les langues, il y a de l'affinité entre les phrases hypothétiques et les phrases concessives. Celles-là énoncent pourtant plus d'intensité et d'extension de volité, qui s'exprime souvent en français par un si même,

---

[1] Loiseau, Histoire des progrès de la grammaire, p. 83.

quand même, d'où la transition est facile à bien que, quoique. La concession a toujours en elle-même quelque chose d'impératif. On peut changer la phrase: Quoique vous soyez pauvre, vous êtes pourtant honnête homme en: soyez pauvre, vous êtes pourtant honnête homme, ce qui prouve que la phrase concessive qui peut se transformer en un impératif, porte en soi une idée de volonté. Curtius dit dans sa grammaire grecque § 518. Anm. 2: »Der Imperativ wird, häufiger als der Optativ, concessiv verwandt. Verwandt hiermit ist der Gebrauch des Imperativs anstatt eines Vordersatzes.»

Les deux quasi-conjonctions latines quamvis et licet qui toutes les deux régissent le subjonctif, signifient, la première à quelque degré que, autant qu'on le voudra; et la seconde: je veux bien que, je consens à ce que [1], ce qui est encore une preuve de la volonté, renfermée dans les phrases concessives.

La seule conjonction causale qui fût suivie du subjonctif en ancien français, c'était comme. On pourrait expliquer ce fait en énonçant que les mobiles de la volonté, nés de la sensibilité, sont des parties primitives du vouloir.

Passant aux formes grammaticales du subjonctif, il est intéressant d'établir que l'imparfait du subjonctif a disparu de la langue populaire [2]. Dans le langage de la conversation, on évite aussi l'emploi du subjonctif en *asse* et en *usse*. On les remplace par l'infinitif, et là où c'est impossible, on substitue d'ordinaire le présent à l'imparfait [3]. Les grammairiens français proposent encore d'autres procédés pour éviter l'emploi de ces imparfaits dissonants. On peut, dit da Costa [4], remplacer le verbe de la première conjugaison par un verbe synonyme dans une autre conjugaison. Au lieu de dire: Je voudrais que vous nous accompagnassiez,

[1] Syntaxe latine par Rieman, §§ 201, 202. [2] Darmesteter, Mots nouveaux, p. 3. [3] Delbœuf et Roersch, Grammaire française, p. 125. Rem. [4] Gaston da Costa, Grammaire française, p. 538.



on dira:

Je voudrais que vous vinssiez avec nous. On peut encore remplacer, dans certains cas, la subordonnée par un participe présent ou passé.

Ces terminaisons en *asse* et en *usse* étant absolument dissonantes, on les évite, et surtout lorsque le verbe est polysyllabe. La 3e personne du singulier en *ât* et en *ût* est encore employée dans le style soutenu.

Selon ces raisonnements, le subjonctif peut se diviser en deux parties distinctes: le subjonctif exprimant *le désir* humain dans ses fins; le subjonctif exprimant *l'idée* humaine, atténuée, restreinte dans ses fins. La dernière qui énonce que la réalité, la totalité de l'idée humaine a cessé, peut s'appeler l'irréalité.

Le souhait exprime ses fins ou dans une proposition principale ou dans une proposition subordonnée. Nous allons traiter d'abord le subjonctif qui exprime les fins du souhait humain dans la principale. La volonté humaine peut être regardée ou comme possible à réaliser ou comme irréalisable. Dans ce dernier cas le subjonctif veut démontrer ce que le sujet aurait fait sous l'influence d'autres circonstances.

Subjonctif dans les auteurs susdits.

Subjonctif dans les propositions principales.

Souhait.

Comme le latin, l'ancien français emploie le subjonctif dans la principale pour exprimer un désir, une exhortation, un commandement. L'usage de cette espèce de subjonctif est toutefois beaucoup plus restreint dans le français que dans le latin. Le français moderne surtout en use beaucoup moins que l'ancien français. Le latin s'est servi de tous les temps et de toutes les personnes pour exprimer l'ordre et le souhait, tandis que l'ancien français ne connaît que le présent et l'imparfait, et le français moderne presque uniquement la troisième personne de ces temps.

A. *Propositions optatives indépendantes réelles.*

a. *Le souhait marque du bien.*

α *Locutions sans que.*

Exemples tirés du dictionnaire de *Palsgrave:* Dieu soyt céans. Dieu soyt auecques vous, quelque part que vous alles. Dieu vous soyt en ayde. Dieu vous vueille garder de mal. Dieu vous ayt en sa garde. Dieu vous doynt bonne vie et longue. Dieu luy pardoynt pour tant. Benoiste soyt elle entre toutes les femmes. Dieu en ayt mercy de son ame. Dieu doynt que vous puyssiez acheuuer vostre propos. Dieu ayt mercy de luy, car il est condampné a mouryr. Dieu le veuille amender. Dieu luy doynt quil puysse bien mettre tous ses bleedz en la granche. Vous avez erré maynt jour, Dieu vous

mette vne foys au droyct chemin. Dieu me conduie. Dieu luy envoie une bonne heure. Dieu face que nul blistre ne le rencontre. Vous vous esjouissez ce matin, Dieu doynt que vous ne pleurez auant quil soyt nuict. du G. 919. Dieu gart. Dieu benie. Dieu sauve. Dieu vous conduye. 1024 Benoist soit Dieu et benoitz soient le Roy et la Reyne. Meigr. 72 Dieu me fasse, perdon, combien qe je fasse mal. Pals. Nostre Dame la veuille aider, elle enfante moyntenant.

Dans toutes les phrases commençant par Dieu, ou Nostre Dame, on trouve l'ellipse de que. Sans doute, ce *que* s'est usé sur les lèvres du peuple par l'emploi fréquent.

β *Locutions précédées de que.*

Dans ces locutions, *que,* bien que en tête de la phrase, n'en est pas moins entre deux propositions dont la première est sous-entendue: je prie que, etc. Ce qui ne change en rien la nature de la phrase indépendante.

Palsgrave: Et que mon mal soit par toy soulagé. Quon me le face quant et quant. Quon le me face prestement. Que je viegne, je le feray bien ayse.

La phrase »que je viegne» remplace comme il arrive souvent en latin une proposition conditionnelle.

Palsgr. Que je viegne a luy.

On trouve quelquefois ces locutions de souhait dans des propositions relatives explicatives, espèces de propositions incidentes qui ne servent qu'à expliquer une idée principale. Elle est opposée à la proposition restrictive ou déterminative.

du G. Préf. Le noble roy Henry a qui Dieu doint uie perpetuelle. du G. 1028. Uostre grace . . . laquelle Dieu veulle garder. 1038. tant que le noble roy Henry vostre pere (que Dieu veulle garder) uiura. Le

que de la dernière phrase est sans doute le pronom relatif, et non la conjonction qui est toujours exclue des propositions où le nom de Dieu ou de la Vierge précède le verbe.

b. *Le souhait marque que l'on veut se préserver contre quelque chose.*

Palsgrave. A Dieu ne plaise que je concelasse trahison. Dieu vous conserve de tous les maulx. A Dieu ne plaise que jamays je vous deusse affirmer. Dans du Guez on trouve aussi une phrase où le souhait de préservation est placé dans une proposition relative explicative: p. 1040: dont icelle Trinité nous ueuelle deffendre et garder.

c. *Le souhait s'adresse à des gens du nombre desquels est l'interlocuteur.*

Palsgrave. Dieu vous benie et toute uotre compagnie. Viegne quelquun me descendre. du G. 1078. Dieu nous maintiegne en toutte bonne prosperité, madame.

A ces locutions de souhait, on peut aussi attribuer les formules de politesse, employées dans certaines occasions de la vie. Elles ne varient pas beaucoup pour la forme.

Formules de salut et de félicitation.

du G. 919. Dieu soit ceans. A Dieu soiez. 1019 A Henry soit louenge perpetuelle. A Anne soit uie pardurable et joye sans fin. Vous soiez le tresbien venu, mon gentilhomme.

Quant à cet exemple cfr. le français moderne: C'est une fille qui vient de naître; elle est la bienvenue. Littré p. 343.

du G. 1068. A bien et honeur vous puist il tourner. Palsgr. Mon amy, je boy a vous dautant, et vous soyez le tres bien venu.

Formule de serment.

Palsgr. Se mayde *or* mayt Dieu, si vous vous desryglez, vous aurez six coups de uerge daduantage.

On a beaucoup discuté si ce »se» ou »si» comme il se présente quelquefois serait le latin sic, adverbe, ou si, conjonction conditionnelle. M. Bischoff énonce l'opinion que le »se» ou »si» est conditionnel contre M. Diez qui soutient l'opinion contraire. M. Lenander, savant suédois, adopte l'opinion de M. Diez, laquelle a été affirmée encore par M. Gaspary [1]. La juste interprétation de cette question difficile est sans doute celle qu'a donnée M. Diez [2], en énonçant que la phrase ne contient qu'un souhait: »dites-moi, si Dieu vous aide» identique avec: si vous voulez que Dieu vous aide. Selon M. Diez, on peut aussi changer la deuxième personne du vouloir en la première: Si je veux que Dieu m'aide, il est vrai ce que je dis. Pour moi, je me range du côté de ceux qui prétendent que ce »*se*» est le sic latin. Dans l'exemple de Palsgrave, on pourrait dire: Autant qu'il est vrai que Dieu m'aide, locution qui correspond à l'expression suédoise: så sant mig Gud hjälpe, etc. L'exemple de Palsgrave serait un ridicule si l'on se représente un maître fouettant son élève, et mettant en question s'il a pour lui l'aide de Dieu. M. G. Paris dans la Romania XII 628 prend le parti pour le sic.

d. *Le souhait marque une imprécation.*

α Imprécation sous la forme conditionnelle contre soi-même pour affirmer solennellement.

Palsgrave: Mauldit soy je, si vous me conduissez pas. Si je mens, Dieu me puisse confondre. Je ne le puisse souffrir, si je deusse mourir de la peyne.

---

[1] Zeitschrift für romanische Philologie, Gröber, p. 136. [2] Diez, Gr. III, 357.

β Le souhait marque une imprécation contre l'interlocuteur.

Palsgrave. Dieu vous mete en malle sepmayne.

γ Le souhait marque une imprécation contre une troisième personne.

Palsgrave. La malle bosse le puisse estrangler. La malle mort le puisse abatre. La fieure quartagne le puisse espouser. Le grant diable luy rompe le col et les jambes. Tous les diables d'enfer le puissent emporter. Mauldit soyt le prestre de Dieu qui maccuse a tort et sans riens desseruir. Mauldit soyt il pour sa longue demeurée. Le diable lestrangle, il a mengé les pommes tout seul. Le grant diable luy soyt en aide.

Il n'y a pas un seul exemple où la phrase d'imprécation soit précédée d'un que, ce qui prouve que les imprécations étaient beaucoup plus en usage au XVIe siècle que les bénédictions, si l'on admet que la conjonction a disparu par l'usage. Rien de plus agréable pour le diable selon ces exemples que d'étrangler le monde. La malle bosse, sans doute, nom de guerre du diable, qu'on a employé pour éviter de prononcer son vrai nom. [1]

δ Le souhait marque une imprécation conditionnelle. La condition est exprimée par une proposition relative.

Pals. Maudit soit il qui se fie mais a vous.

Celui qui parle maudit quiconque fera telle chose pour affirmer qu'il ne la fera point lui-même.

ε Le souhait marque une imprécation, exprimée par une comparaison.

Palsgr. Plus tost me puisse la vie defaillir.
Qua nul besoing je te veuille faillir.

B. Subjonctif dans les propositions indépendantes de l'irréalité. Le souhait est renfermé dans la subordonnée.

---

[1] Cfr. Tolle, Das Betheuern und Beschwören. Erl. 1883. p. 27.

Est. 280. Que pleust a Dieu quils eussent tellement emmené l'un et l'autre, quon ne les reuist iamais en France. Palsgr. Plust a Dieu que fusse vne souris, jorrois maintes choses. Plust a Dieu quil fust dehors. Plust a Dieu que les treshaux rochiers fussent tumbés sur noz deux corps a lheure. du G. 1032. Plust ore a Dieu quil eust uescu. Meigr. 71. Plút a Dieu qe j'eymasse aotant Pierre, qil me het. 73. Plút a Dieu que je uisse lire.

Estienne est le seul de nos auteurs qui fasse précéder cet optatif d'un que. L'exemple de du Guez p. 1032 montre la locution renforcée par un *ore* dans le sens de présentement et d'exhortation. Palsgrave dit que or, ores est très usité au XVIe siècle. Cette particule disparaît toutefois au XVIIe, où l'on ne la voit que chez Malherbe et Lafontaine. Menage (1692) et Richelet (1698) l'appellent vieillie. [1] Cette particule sert encore de nos jours à lier la mineure d'un argument à la majeure, ou bien familièrement. [2]

Subjonctif dans une proposition optative de l'irréalité, marquant une *menace* contre ceux qui veulent *nuire* à l'interlocuteur:

Palsgr. Et plust aux dieux que plus tost fussent ceulx
Mors auant terme a leur naistre angoisseux
Que pour leur uiure en maniere austere
Tu perdisses ta part hereditaire.

C. *Subjonctif dans les propositions exhortatives indépendantes.*

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, l'exhorta tion a pour base l'idée impérative, par conséquent elle peut être comptée parmi les expressions de volonté.

α) *L'interlocuteur est régime d'un verbe impersonnel.*

---

[1] Haase, Französische Syntax, § 96. [2] Dict. de l'Acad. franc. 1879, p. 309.

Pals. Ne vous deplaise si je passe si hardiement deuant vous.

du G. 1075. Bien, bien ne vous chaille (care ye not).

du G. 1034. Quil plaise a Dieu omnipotent de luy et nous auoir mercy.

β). *L'exhortation s'adresse à une troisième personne.*

Cette espèce d'exhortation est très usitée chez les auteurs que nous examinons. On trouve toujours le verbe au présent du subjonctif, parce que l'exhortation vise à une action, placée au futur.

Palsgrave. Quon les mette a part auant que les examiner. Quon le tienne bien court. Quil lafferme et apres orres vous que cest que je diray. Quil se tienne sur son guayt, car quant il pence le moyns on le surprendra par aduenture en dormant. Quil ayt les yeux bendés. Que vostre parloyr soyt planché, car la terre nest pas sayne. Que jen puysse estre aduerty. Quil aille. Quon le laisse. Quand tous les souldars sont embarquez quon me le face scauoir. Que chascun se tienne tout quoy sur sa vie. Que nul se bouge sil a la vie chere.

Comme on le voit par tous ces exemples tirés de Palsgrave, ce grammairien emploie toujours le *que* en tête de la phrase pour exprimer l'exhortation, adressée à une troisième personne. Malgré le caractère impératif, on ne peut point se méprendre sur le mode subjonctif, énoncé par le que conductif.

A ce subjonctif dans les propositions exhortatives indépendantes, on peut aussi attribuer la locution *mais que*, qui toutefois ne se présente chez Palsgrave que dans l'acception de *pourvu que*. Bischoff [1], dans son éminent travail sur le subjonctif, nous montre ce *mais que* dans plusieurs autres significations. Il dit que ce *mais que* en tête de la phrase désigne une condition restrictive

---

[1] Bischoff, Der Conjunctiv bei Chrestien, p. 17—21.

supplémentaire. Il ajoute que cette locution n'est qu'un ornement extérieur qui n'empêche point de regarder la proposition suivante comme indépendante.

Cette locution était très aimée dans l'ancien français. On peut la retracer jusqu'au XVIIe siéle. Haase cite cet exemple de Lafontaine: Le trop d'expédients peut gâter une affaire ... N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon. Vaugelas[1] blâme beaucoup l'emploi de *mais que* au lieu de *quand* en prétendant que ce mot est »bas, et »ne s'escrit point dans le beau style». A cet égard, Vaugelas n'a point épargné Malherbe qui, selon lui, en employant cette conjonction, s'est montré comme »vn escrivain qui affectoit toutes ces façons de parler populaires».

Palsgrave. Mais que je puysse gaygner la grace delle, de la reste ne me soucie guayres. Cela ne vous trouble de riens, mais que ne soyez pas coupable. Mais que nous soyons vne foys agreables, il sera bien tost daccort. Si tu romps ta jeune estant si foyble que tu es, je ose bien dispences auecque toy, mais que tu ayes le vouloir de jeuner. Mais que vostre terre soyt bien fientée, vous aurez beaucoup de bleez ceste année. Mais quil soyt encouraigé, il fera bien assés. p. 761. Mais que ce liure soyt vne foys paracheué, ce ne sera pas forte chose a fayre que de le translater de angloys en francoys. Mais que a nullui ne desplaise, cecy est mon opinion et, pour autant quil men souuient, le droit cluil tient pour moy.

D. *Subjonctif dans les propositions concessives indépendantes.*

La concession est un acte de volonté comme nous l'avons démontré plus haut.

α) *Propositions concessives sans que.* Palsgr. Meure quant il vouldra, je scay qui sera son heritier. Me vou-

[1] Vaugelas, Remarques sur la langue françoise par Chassang, tome I, p. 268.

lez vous efforcer a parler pour vous, veuille ou non. Veuillez ou non. Voulsissent ou non. Veuil je ou non. Vaille que vaille. Gaygne qui gaigner pourra, il men prent mal encore. Ces six dernières phrases sont des antithèses d'un sens concessif.

Palsgr. Viengne que vouldra. Je me contiendray a la maison, facent les autres ceu quils veullent, *or* ceu quil leur plaira. Jay appareillé leur disner, viennent quant ils voudront. Demesle les qui vouldra, je ne men mesleray poynt. Sur vostre peril soyt il — Gardez vous. Die ceu quil vouldra, je nen ay cure. Preigne lessaye qui vouldra, je seruiray descuyer trenchant. Aille a la guerre qui vouldra, je me acquesteray.

β) *Propositions concessives indépendantes précédées de que.*

Palsgr. Que je manye, mon enfant, ou cest quil ta frappé, que je y puisse souffler. Ilz se sont renforcez mayntenant, quil viengne quant il vouldra. Est. 238 Et qu'ainsi soit, est il possible douir mots approchans plus pres les uns des autres que ceux-ci approchent de ceux-la?

La locution *Et qu'ainsi soit* s'écrivait du temps de Vaugelas, *Qu'ainsi ne soit*, et semblait dire par là tout le contraire de ce qu'on voulait signifier. Vaugelas dit que »Cela est tellement vray, que tous les anciens l'escriuoient ainsi. Neantmoins il y a plus de cinquante ans que cette phrase est changée». T. C. (Th. Corneille, mort en 1709) énonce que cette façon de parler était très en usage du temps de Vaugelas [1]. Richelet dit que cette locution a vieillie.

γ) *Subjonctif dans les propositions concessives d'un sens généralisant*, ayant à leur tête *tant*, adverbe qui exprime une quantité indéfinie, et qui manque son correlatif usuel, la conjontion que. Le sujet se place après le verbe.

---

[1] Vaugelas, Remarques sur la langue françoise, tome II, p. 340.

Palsgr. Tant soyt il peu. Tant soit dur. Tant soit mal. Tant face bien. Tant face mal. Haase [1] cite plusieurs exemples, tirés des œuvres de Lafontaine, auteur qui a gardé cette construction avec tant.

A ces locutions concessives indépendantes, il faut joindre les expressions modestes, peu positives ou ironiques — je ne sache, que je sache. Brunot les appelle subjonctifs de politesse qui adoucissent l'affirmation [2].

Palsgr. Jamays ne vous fis desplaisir, que je saiche. Ilz ne se entremettent poynt pour autant que je saiche. Meigr. 132. ... je ne sache home qi le fét, sinon toé. 131. Nous n'en auons q'une (qe je sache). 88. Au regard de rére, il n'en a point de soe que je sache.

Volonté.

Subjonctif dans les propositions subordonnées.

Série de souhait au sens étroit du mot. Les verbes de la principale sont *voloir*, *il faut*, *tenir a qu*, *il me tarde*, *il faut de necessité*.

Voloir

Palsgr. Il veult que je me tienne nue teste tous jours deuant luy. Je vouldroys quil fust aussi bien entalenté de le me donner comme il fut jamais de boire. Je vouldroye bien que ma teste ne me feist poynt de mal. Je ne marchanday jamays a nulluy que je ne voulsisse que nous fuissions tous deux contens. du Gu. 1044. Ja Dieu ne ueulle que soit comme vous dictes. 143. Je voudroe qe ceus qi se mele't d'ecrir' en Frãçoes, portasse't vn peu pl⁹ de reuerence ao comũ vzaje de parler, e a l'eccritture qi luy et conuenable.

---

[1] p. 68. [2] Brunot, Grammaire historique, p. 488.

On ne trouve point voloir mieux dans nos auteurs, locution dont parlent beaucoup de grammairiens.

Il fault

Palsgr. Peu sen fault que je naye tout paracheué. Voyant doncques ny pouuoir alleguer resistance, ayns fault que je fleschysse soubs le joug. Il fault bien quil naige. Il faut quil aille quelque bon gré ou mal gré quil ayt. Quant il se guermente aynsi, il fault que jaye pitié de luy, et fust vng juif. du G. 1029. Il fauldrait bien que son maintien peult entamer comme il aduient. 1039. Faut il que ce jour y soit anexé et compris. Meigr. 5. Il faodra q'un saj' ecouteur soet auizé. 19. Aotrement il ut fallu q'elles usse't u deu' noms, l'un selon q'on le' prononce auant e, i . . . . 65. Il faodra que nous dizions. 76. Il faodra q'il soet de méme persone.

S'en falloir est un de ces verbes neutres construits avec le pronom personnel, et ayant la même forme que les verbes réfléchis, construction qui était familière à l'ancienne langue.

L'ancienne langue diffère d'avec la langue moderne qui se sert toujours du subjonctif après le verbe falloir. Dans les auteurs que nous avons examinés, il n'y a qu'un seul exemple de la locution il faut régissant l'indicatif. Il fauldrait bien que son maintien peult entamer comme il aduient, dit du Guez p. 1029. Il ne veut faire valoir que le fait réel sans appuyer sur la manifestation de volonté. Dans Villehardouin [2] on trouve de ces exemples. Littré en cite un seul: A bien peu s'en faillit qu'elle ne se pasma. Basselin VI [3].

Tenir a

Palsgr. Il ne tient pas a moy quil ne soyt fait.

[1] Grammaire historique p. 622. [2] Krollick, Über den Conjunctiv bei Villehardouin, p. 18. [3] Littré, Dict. p. 1610, col. iij.

Palsgrave observe la règle qui dit que *il tient* dans une phrase négative veut *ne* après le *que*.

Il tarde

Pals. Il me tarde que Noel ne soyt venu.

Après il me tarde, on trouve chez Palsgrave le *ne* explétif. Molière le garde encore, mais ce *ne* n'est plus usité. Il est pourtant facile d'expliquer cet usage.

Série de crainte.

Les expressions de crainte portent en elles outre la manifestation de la volition, l'idée de ce qui va venir et la sensation de l'effroi. Il n'y a pas encore une volonté exprimée, ce n'est qu'une espèce de vertige moral qui s'explique par l'affinité moral du désir et de la crainte. La volonté suppose la réflexion, et par conséquent le temps de la réflexion. Pour que l'acte volontaire soit complet, il est nécessaire que l'exécution s'ensuive. Mais cette exécution même est retardée et la réflexion affaiblie par l'effroi, et ces lenteurs de l'âme qui recule devant le péril s'énoncent dans la subordonnée par la particule *ne*. Supprimer cette particule est, selon Littré, une licence qui n'est permise qu'à la poésie; elle l'est aussi quand la construction est interrogative, ou implique un sens négatif.

Après ces expressions verbales de crainte, on s'est servi dans l'ancien français et dans le moyen tantôt de l'indicatif, tantôt du subjonctif. En employant l'indicatif, on a accentué l'affection qui, dans la vieille langue, était suivie de l'indicatif, et, en se servant du subjonctif, on a voulu insister sur la force volitive qui s'est cachée sous le voile de la sensation. Pour le français moderne, les auteurs font régir quelquefois ces locutions par l'indicatif, sans le *ne* logique. Au XVIII[e] siècle, c'était le vouloir qui régnait. Littré condamne tous ceux qui emploient l'indicatif, et inflige à cette construction le nom d'archaïsme.

Les verbes ou les expressions de crainte dans nos auteurs sont: *craindre*, *estre en dāger*, *de paour*, *estre en grant esmoy de paour, se douter,* (qui dans l'ancienne langue signifiait *redouter, avoir peur,* puis, par une extension facile, *imaginer*, *soupçonner* [1]), *auoir grant paour.*

1. *Subjonctif dans la subordonnée avec ne.*

Est. 194. Il seroit à craindre que . . . il ne se trouuast enserré. 194. Ainsi celuy qui vient à mettre des noises et dissentiōs entre telles personnes, est en dāger, quād elles retournent à leur naturelle alliance, qu'il ne soit comme enserré. Palsgr. Ce dont le roy Jupiter se donna garde de paour quil ne sommeillast. Et si men doubtoye fort et estoye en grant esmoy de paour que lherbe poignant noffensast leurs plantes tendres. Garde toy de te trouuer la ou il hante, de paour quil ne te face arrester. Sa vie a esté si miserable que je men doubte que son ame ne soyt dampnée. Je men doubte que le feu ne soyt en quelque maison en la prouchaine paroesse, car ilz sonnent la bransle la. Baisse toy, frere, de paour que le diable ne te voye. Je men doubte quelle ne soyt cause de ma mort.

2. *Subjonctif dans la subordonnée sans ne.*

Pals. Aussi je te admoneste par grant attencion que tu ne frequentes en ces forestz presentes sans bonne compagnie, de paour que dauenture Jupiter te face rauir et emporter aux dieux. Il auoit aussi grant paour quhomme que je visse de cest an que je luy voulsisse donner vng soufflet. Je ne vueyl pas dire quil est ainsy, mais je men doubte quil soit ainsy.

3. *Subjonctif dans la subordonnée négative dont la négation est complète.*

Meigret 7. Creāns a mon auís que la voes virille de l'home ne soet point tant harmonieuse.

---

[1] Littré, Dict., p. 1234, col. ii.

4. *Indicatif dans la subordonnée pour exprimer l'affection seule, sans que la fin soit énoncée.*

Pals. Il le fit de paour que nul inconvenient nen aduint. Je me doubte quilz ne seront pas si tost rassemblez. Je me doubte quil aura vng fieure. du G. 1043 pourquoy je crains quen grant merencolie en fin fauldra que jen perde la uie.

5. *Réduction de la proposition subordonnée pour rendre la diction plus vive.*

Pals. Je uous aduise de le faire de paour de pis auoir.

Le souhait s'énonce par une action puissante qui aboutit à une fin.

1. *La fin offre un sens positif.*

a. *Le verbe de la subordonnée est au subjonctif.*

Meigr. 16 il et neçessere q'ell' eyt vne voyelle. 47 Or com' en ton langaje il soet neçessere qe le propos soet tenu par qelcun. 48. il et donq force q'il se ranje selon la personne du demonstratif.

b. *Le verbe à l'indicatif* pour énoncer que la fin où l'on veut parvenir, doit être réelle et positive.

Pals. Il est force que nous deuenons riches, car nostre mesnayge saugmente de jour en jour.

2. *La fin offre un sens négatif.*

Pals. Saige femme prendra garde que riens ne perisse aual son hostel (About the place where a thynge is done.) Gardez vous par aduenture quil ne vous blesse. Gardez vous que cette guespe ne vous pique *or* esguillonne. du G. 1052. gardés que le petit . . . ne me soit point celé.

Série d'exhortation.

Les verbes ou les expressions verbales qui énoncent le commandement sont:

escrire (verbe de transition), *requerre, aduiser, avoir bon oeil, prier, veer, dire, solliciter, commander, estre le plaisir, admonester, regarder, suplier, ordonner, mander, vouloir, donner garde, prendre garde*

Le sens final de la subordonnée dépend du verbe d'exhortation de la principale. Quelquefois on trouve deux verbes dans la principale, dont le dernier sert de renforcement au premier.

Requerre.

Est. 202. Mais, pour faire principalement instance sur la principale sorte de richesse d'un lãgage laquelle requiert qu'il soit bien meublé de beaux vocables. du G. 1027. Je uous requir et admoneste quil uous plaise rememorer ce qui plus touche uostre honeur. 1051 Je requier a Dieu, madame, qu'il uous puisse tellement prouffitér.

Dans l'exemple de du Guez, l'auteur énonce par le verbe »requir» une exhortation en général, renforcée par le verbe »admoneste» qui démontre à l'interlocuteur les conséquences de son action.

Escrire.

Pals. Et me tiens pour bien heureux de ce que ores il escript que je luy puisse rendre ceste grace.

Aduiser.

Pals. Aduisez que ses souliers soyent fais bien a poynt. Donne garde sur ce gentylhomme et aduisez quil nayt faulte de riens.

La même remarque que plus haut: »donne garde» énonce une exhortation en général, tandis que »aduisez» démontre quelque chose plus à point.

Auoir bon oeil.

Pals. Ayez bon oeil quil ne viengne.

Prier.

Pals. Je vous prie que je puisse estre aduerty. Je

prie a Dieu que vous puissiez bien mettre a chief ceste affaire. Vous mavez assés delayé, je uous prie que je puisse auoyr chose pour quoy je suis venu. Je vous prie que jaye vng de vos chattons. du G. 1074. Je vous prie de proceder que puisse congnoistre ma complexion. Meigr. 72. je prí' a Dieu qe je le voye auant qe mourir.

Veer.

Pals. Je prendray garde sur luy, si uous uolez, et uerray quil ne aille nulle part. du G. 1047. Uoyéz doncques quil ny ait poynt de faulte.

Solliciter.

Pals. Je te prie, si tu veois mes aduocatz, sergens, et procureurs en la sale de Westmynstre, de les solliciter quilz ayent souuenance de mon proces contre Bulkyn.

Dire.

Pals. Dictez luy quil viengne parler a moy. Dy luy quil sen aille.

Commander.

Pals. Qui a desordonné mes liures, et je commanday que nul ne les touchast tant que je fusse de retour. Monsieur a commandé que vous deussiez auoir toutes choces que uous seraient necessaires. du G. 1047. Or bien doncques je vous comande que uisités le plus souvent. Dans ce dernier exemple de du Guez, la volonté du verbe commander s'énonce comme une force volitive qui envisage le futur comme réel et positif. Celui qui parle n'a besoin que d'une déclaration de son avis.

Estre le plaisir.

Pals. Cest le plaisir du roy que, toutes aultres choses postposées, cest homme soyt deliuré *or* condampné.

Vouloir.

Pals. Le roy veult que, toutes choses postposées, *or* mises a part, que vous examinés la cause de cestuy et que vous luy faciés briefue expedition.

Dans cette dernière phrase, l'auteur a mis l'indicatif dans la première subordonnée qui énonce la volonté royale comme absolue et ferme: ce n'est plus une fin incertaine, c'est un fait réel, presque déjà accompli, une sorte de déclaration de ce qui doit venir. Dans la seconde subordonnée, l'accomplissement du commandement du roi dépend de la loyauté et du bon vouloir du prévôt royal.

Regarder.

du G. 1031. Regardés que riens ne luy faille.

Suplier.

du G. 1035. Vous suplian humblement quespecial lement pour lamour de celluy me ueuelles pardonner.

Ordonner.

du G. 1065. pourquoy nostre Seigneur ordonna que son precieux corps serait mis a mort pour nos pechés.

Mander.

Meigr. 73. il m'a mandé q'incontinent qe j'aoroe reçu arjent, je le luy envoyasse.

Après les verbes qui énoncent le commandement positif, absolu ou une simple déclaration du vouloir, nos auteurs emploient l'indicatif de même que le français moderne. Ils regardent cette volonté comme n'étant plus assujettie aux lois humaines, qui disent que tout humain est destiné à périr, on dirait Dieu lui-même qui impose *ses commandements.*

Série de jugement.

Le vouloir s'énonce par le jugement que porte le

verbe de la proposition principale sur la subordonnée. Si ce jugement contient en même temps un souhait dont on cherche à réaliser la fin, on se sert du mode subjonctif. Le jugement au contraire ne visant qu'à désigner par la subordonnée la raison, et, par là, l'approbation ou la condamnation de quelque action sans appuyer sur le souhait, on met le verbe de la subordonnée à l'indicatif. Tout jugement porte donc en soi un côté positif, renfermant la raison, et un côté idéal qui a en vue une fin à laquelle on vise.

1 *Le jugement contient un souhait.*

Les verbes et les expressions verbales sont: *il est rezon, il est rezonable*, *il est besoyng*, *il vault mieulx*, *il conuient, il est temps, il est difficile*, *il suffit*, *il est derezonable*, *il vault aotant, voir rezon.*

Est 265. Encore maintenant est bien raison qu'on se tienne à ce qu'elle en dira. Pals. Il a besoyng quon le face joieulx. Il vault mieulx quil te cuise. Si je fine de toutes choses, cest raison que jaye ma part du meilleur (finer = make provysyn for all thynges). Il conuient que je parle. Il est temps quon se repose qui na poynt dormy de ces troys nuicts. Il nest ja besoing que je parle plus de ceste matiere. Il vaut mieulx quon decouse ses habillements et les recoutre que destre oiseux. Meigr. 8. Combien q'il et bien rézonable qe de qiconq' a peçché publiqement, la reprehension soet publiqe. 34. Voela ce qe j'ey pu trouuer des terminezons: il et biẽ difficile qe tout y soet comprins. 36. car quant je dy l'home vit, il suffit pour la uerifier q'vn seul home uiue. 65. Or et il derezonable de dire qe me, te, se soe't caoze de fére soner le prezent en passé. 66. vaodret aotant qe . . . ce participe eymé, fút le preterit. 73. Ny ne voe point de rezon q'on le doeue tenir pour futur de l'indicatif. 144. mais aosi ne trouue je pas rézonable q'on doeue s'y asseruir.

2 *La subordonnée contient la raison du juge-*

ment, porté par la principale. Le mode de la subordonnée est l'indicatif.

Pals. Comment aduient il quil reuient en ce poynt en grace.

Le verbe craindre était comme nous l'avons déja constaté un verbe de volition enveloppé de l'affection pénible qu'on appelle l'appréhension. De même les expressions de jugement ont à leurs trousses des verbes et des expressions verbales qui expriment à la fois un *jugement*, et un *sentiment* ou un *mouvement d'âme*. Dans la vieille langue comme dans la moyenne l'appréciation objective prédominait, c'est-à-dire le jugement l'emportait sur l'affection. L'indicatif était le mode qui avait le dessus dans la subordonnée, mais le subjonctif commence dès le moyen âge à se faire jour, et au XVIII[e] siècle, période où le moi humain est le centre de toute activité, la vue subjective: le sentiment et l'affection, et non le jugement, ont triomphé sur toute la ligne. Cet état de choses dure encore aujourd'hui. Le langage populaire, toujours rebelle à toutes les innovations, garde encore l'indicatif avec l'opiniâtreté et la juste raison du paysan. La tête du bas peuple ne se laisse point troubler par trop de sentiment.

Après les verbes de sentiment qui régissent un complément indirect, à l'exception de regretter, on conserve quelquefois la préposition *de* avec *ce* qui, en pareil cas, perd sa nature démonstrative, et *de ce que* et *a ce que* deviennent des locutions conjonctives qui veulent le verbe à l'indicatif. Cet indicatif même a été remplacé de nos jours par le subjonctif, ce qui prouve que l'affection humaine gagne du terrain sur le jugement.

Série d'étonnement.

1 *Le verbe de la subordonnée se met à l'indicatif.*

Est. 104. Mais on pourra esmerveiller que ne fay

aussi mẽtion des termes que nostre langage choisit en chacun de ses ars ou métiers. Meigr. 88. Dont je m'emeruelle qe çe' grãs philosophes en ecritture ne se sõt auisez de lesser.

2 *La subordonnée est précédée de si avec l'indicatif.*

Est. 143. Et ne se faut esmerueiller si entre les mots des dialectes ie mets ce Parisien. 257. Il ne se faut esbahir si quelques paroles ne nous sont si estranges qu' à eux. Pals. Ce n'est pas de merueille si vous estez malade, car vous vous surfistes hier au soupper. Quant vng homme n'est pas vsité *or* vsaigé a vne chose, ce n'est pas de merueille sil ne la peult faire.

3 *Le verbe de la subordonnée se met au subjonctif.*

Meigr. 76. car ce seroet vne chose etranje q'en parlant appertement de moe par le pronom demonstratif de ma persone, ou biẽ de celle a qi je parle, j'y ajoutasse vn verbe de tierse persone.

4 *La subordonnée est précédée de a ce que suivi de l'indicatif.*

Pals. Ne te esmerueylle pas a ce que Dieu veult auoyr faict.

Comme on le voit par les exemples énoncés, nos auteurs emploient après les expressions d'étonnement les trois quarts du temps la subordonnée précédée de *si* suivi de l'indicatif. Quant au *que* précédé de l'expression pronominale *ce*, nous n'avons qu'un seul exemple à produire. Le *ce* antécédent prête plus de réalité à la subordonnée qui met son verbe à l'indicatif.

Série de sentiment.

Le for intérieur des expressions de sentiment est sans doute l'idée du souhait qui amène le subjonctif dans la subordonnée. On garde encore au moyen français quelquefois l'indicatif qu'on a reçu par héritage du latin.

1. *Le verbe de la subordonnée se met au subjonctif.*

Est. 246. Je suis content que cestuy-ci soit osté du comte. 279. Je ne suis pas marri qu'ils ayent faict & qu'ils facent encore leur proufit de nostre langage. Pals. Il me fist grant bien que si vng meust donné vingt liures que le roy me fist signe de la teste ainsi quil passa par deuant moy aujourdhuy. Cest grant pitié que cest enfant soyt aynsi defformé.

2. *Le verbe de la subordonnée se met à l'indicatif.*

Pals. Es tu marry que je suis joyeulx. Je suis marry que je ne puis recouurer mon argent. Je suis content que vous yrez auecques moy, mais ne coquinez poynt, si vous men croyez (coquiner, demaunde, aske). Tyrez, gallans, nauez vous poynt de honte que vous six ne pouués tyrer vne charoigne hors de la fange. du G. 1025. Je suis joieus quilz le font bien (se portent bien).

3. *Le verbe de la subordonnée est à l'indicatif, mais la conjonction que qui doit lier les deux propositions est omise.* Cette asyndète est très fréquente dans le vieux français, mais commence à disparaître dans la moyenne langue [1]. Nos auteurs n'en offrent qu'un exemple.

du G. 1061. En bonne uerité, Giles, je suis tresjoieuse de uous auoir ouy, et maués donnés en uos parolles vne recreation.

Série de concession.

La volonté s'énonce d'une *manière atténuée* et indulgente par des expressions de *concession* et de *permission*, comme *accorder*, *estre daccort*, *voloir bien*, *il convient.*

1. *Le verbe de la subordonnée se met à l'indicatif*

Pals. Nous estions accordez *or* daccort que le mariage se feroyt. Je veulx bien que cestoyt chose forte a faire: toutesfoys a la fin je lay paracheué. (J'admets.)

[1] Haase, französische Syntax, § 78.

2. *Le verbe de la subordonnée se met au subjonctif.*

du G. 1023. Puis quand viendra quil conviendra a la partin quilz pregnent fin sanz amertume ne paine aulcune, ilz soient posés en paradis, la ou toudis puissent louer et exalter la benoite Trinité.

Les deux derniers subjonctifs de l'exemple de du Guez sont des subjonctifs optatifs dans des propositions indépendantes.

Irréalité.

A. *Subjonctif dans les propositions substantives.*

La subordonnée complétive résume les paroles ou fait partie de la pensée d'un sujet nommé qui précède, ou bien énonce le contenu du verbe d'existence de la principale. En tous ces cas, il faut toutefois que *le fond de l'idée* du *verbe* de la *principale* soit *négative.* Cette idée négative influe sur la subordonnée et y transmet son irréalité, exprimée par le subjonctif, mode du néant. La négation peut s'opérer par différentes manières. La véritable cause du subjonctif de la subordonnée est pourtant la négation, la restriction, ou bien l'atténuation du fond de l'idée de la principale.

1. *La subordonnée substantive est sujet d'un verbe qui marque l'existence.* Dans nos auteurs, on ne trouve que le verbe *estre.*

L'Académie remarque à propos du verbe *être* que quelques grammairiens l'appellent verbe substantif. Dumarsais, grammairien français (1676—1756), appelait *être* le verbe simple ou absolu. Beauzée a trouvé le véritable nom en appelant *être verbe abstrait.*

L'idée du verbe d'existence peut être supprimée par la négation, l'interrogation ou la condition *si.* Cela produit l'effet de l'atténuation en restreignant le principe vital,

le cœur, la substance de la principale, et, par conséquent, la subordonnée qui en exprime le résumé. Le verbe d'une subordonnée ainsi niée se met au subjonctif.

Nos auteurs n'offrent que des subordonnées dont la principale est *hypothétique*. Est. 239. Si ainsi estoit que nostre mot *Payer* vinst de Pays.

Estienne nous apporte un exemple où la subordonnée a rapport à une principale où le verbe *être* est atténué par le verbe *pouvoir* dans la locution *peut-être*. Cette locution a été suivie en tout temps de l'indicatif, parce qu'on s'est plus fixé au verbe d'existence qu'à la possibilité atténuante du verbe *pouvoir*.

Est. 243. Mais peust être qu'aucuns seront bien de mon opinion quāt à ce fallir.

Pals. Et sil estoyt quil te pleust sans eschange. Si ce n'est que vous ne soyez bon seigneur, je suis destruict. Si ce nest que cela se face, tout est gasté.

La double négation de la locution *si ce n'est que* demande l'indicatif dans la subordonnée, mode qui de nos jours s'emploie après cette locution qui n'exprime qu'une exception d'un sens affirmatif. Vaugelas et Bossuet se sont encore servis du subjonctif après *si ce n'est que* [1].

Meigr. 36. Si ce net que nous voulions dire.

2. *La subordonnée substantive marque l'objet de la principale dont les verbes signifient trouver, voir, apercevoir.*

Si ces verbes indiquent l'affirmation de leur idée, ils sont suivis de l'indicatif, mais si cette idée a été restreinte de manière ou d'autre, ils demandent le subjonctif dans la subordonnée.

Meigret. 77 vou' ne trouuere' pas toutesfoes, que le' pronoms n'ayent le' verbes conuenās a leur' persones. 88. Ny ne voe point que la diphtonge eu, y soet pronōçée. 141. Je n'ey point apperçu q'il fasse jamés apostroph' en son precedent.

---

[1] Haase, Französische Syntax, § 81.

3. *La subordonnée substantive est l'objet d'une principale dont les verbes marquent le contenu de l'idée du sujet de la principale. Les verbes signifient croire, penser, cuider, avoir opinion.*

On se sert du subjonctif dans la subordonnée sous les mêmes conditions que pour les verbes qui expriment l'existence.

a. *L'idée du verbe de la principale est atténuée par la négation.*

Pals. Je ne pencoye poynt quil eust sceu faire vng enfant. Je ne pencoye poynt que uous me uoulsissiez refuser. Je neusse guayres pencé quil eust voulu faire une telle uilainie. du G. 1055. Il nest point encore uenu a ma congnoissance que lescripture saincte en face mention aulcune. Meigret 41. je ne denote pas q'il en eyt eté d'aotres subsequens. 64. Nous n'entendons pas que le vin se boeue soiméme. 72. Nous ne dirõ' pas toutefoes q'elle soet subjõctive. 90. Ce n'est pas a dire pourtant qe le deriué n'en soet formé. du G. 1070 Certes je ne cuidoie point que la table fust couverte ne la nappe mise.

b. *La négation de l'idée du sujet de la principale s'énonce par le verbe même qui a le sens négatif comme douter, nier, etc.*

1. *Les verbes de négation se présentent sous la forme positive.*

Est. 247. Ie di, pour exemple, qu'on aurait plus de couleur de nier à Bembo que leur Oblier ait esté pris non du Verbe Latin oblivisci, mais . . . Pals. Je doubte quil ne face aulcun desplaisir a uostre personne.

On voit par cet exemple que Palsgrave garde le *ne*, occasionné par *aulcun*. Il ne sait pas que le verbe douter renferme déjà une négation, qui absorbe et remplace la négation de la subordonnée.

2. *Les verbes de négation se présentent sous la forme négative.* Le français moderne offre bien des

exemples des verbes *douter* et *nier* sous la forme négative, suivis de l'indicatif. La grammaire Ayer [1] cite à cette intention des exemples de Pascal et de Guizot.

Est. 115. Au contraire, il n'y-a nulle doute qu'il ne soit fort offensé. 116. Mais ie ne leur accorderay pas cela: ains diray que comme les ouurages qui se font es grandes villes sont meilleurs que ceux qui se font es petites, aussi ne faut douter que les mestiers ne soyent-là plus perfaicts. 201. Ie croy que ceux qui ne voudront point nier qu'il face iour en plein midi, ne nieront point la precellence de nostre langue. 245. Je ne doute non plus que le Guastar Italien soit procedé de nostre Gaster, ou Guastar. Pals. Et ne doubta sinon que Mars ne troublast la feste. Palsgr. Je ne nye pas que vous soyez mon juge. Je ne nye pas quil ne soyt bonne raison de la solliciter.

Estienne p. 144 nous fournit un exemple du verbe *douter* suivi de *si* avec le verbe à *l'indicatif:* Mais ie doute si nostre lagage peut faire son proufit de certains mots. *Littré* et *l'Académie* en citent quelques exemples modernes.

Palsgrave nous donne un exemple du verbe nyer, sous la forme négative, suivi de l'indicatif. Rien de plus moderne. L'Académie et Calvin, ce dernier cité par Littré, ont tous les deux des exemples du verbe *nier* affirmatif, suivi de l'indicatif, mais, quant à la forme négative de ce verbe, ni l'Académie ni Littré ne connaissent que le subjonctif. Palsgr. Je ne denye pas *or* je ne nye pas que je y estois. L'exemple cité plus haut fait voir que ce n'est pas dans Palsgrave une idée bien arrêtée: Je ne nie pas que vous soyez mon juge.

c. *L'idée du verbe de la principale est atténuée par l'interrogation.*

Est. 196. Car pourquoy dit-on que cestuy-ci soit

---

[1] Ayer, Grammaire comparée, p. 618.

maudict de l'Evangile, veu qu'on ne trouve point de texte où soit tel maudisson. Pals. Pencez vous que ce superaltare soyt consacré? Meigr. 52 qi ne confessera qe çete façõ de parler a' tu ouuerte cete porte? ne soet plus propre e plus elegante qe, esce toe qi as ouvert cete porte? Est. 244. Comment serait-il vraysemblable qu'ainsi nous fussions entrerencontrez en tant de verbes. Pals. Qui eust pencé quil se eust ymaginé vne telle chose.

d. *L'idée du verbe de la principale est attenuée par la conjonction si.* Meigr. 28. come si vouloet dire, qe celuy qi ne se montre bien avantajé e' forces du cors, ou de l'ame, ne soet pas dine d'etre appellé home.

e. *L'idée du verbe de la principale est attenuée de différentes autres manières.*

Du G. 1048. A grant peine puis je croire que la goute peult retenir vng bon mari. L'auteur emploie l'indicatif qui n'est que la répétition du contenu de la phrase affirmative qu'il vient d'entendre, et à l'égard de laquelle il fait la réflexion que c'est à peine qu'il la croit.

4 *Subjonctif dans la proposition subordonnée après les verbes et les expressions verbales qui signifient dire, auoir opinion, demeurer en opinion, estre vraysemblable, croire, cuidier, penser, et qui se présentent affirmatifs.*

Hölder[1] dit sur ces verbes: Zuweilen steht nach den Zeitwörtern des Denkens, Meinens, der Conjunctiv ohne eine solche Hinweisung auf einen negativen Sinn, der aber im Gedanken des Redenden liegt. Il ajoute: Dieses nachzuahmen ist nicht rathsam. Littré[2] dit que le sens dubitatif qui est naturellement attaché à *croire* faisait qu'on mettait volontiers le subjonctif, puis il cite quelques exemples tirés des ouvrages de Corneille, de Pascal, de La Fontaine, etc. qui tous offrent le subjonctif après croire.

---

[1] Hölder, Grammatik der französischen Sprache, § 194, c, Anm.
[2] Littré, Dict., p. 907, col. i.

L'Américain Williams[1] prétend que »In writers of the 17th century many of these verbs, even when affirmative, are followed by the subjunctive, but at present this is not common. The subjunctive was especially frequent with croire, which contains in itself a sense dubitative.» Williams cite même un exemple d'aussi fraîche date que Thiers: Il a cru qu'un roi pût se résigner. L'exemple de Williams est tiré de la grammaire de Mätzner, franz. Gram., p. 390, et est ainsi conçu: Son erreur . . . c'est d'avoir cru qu'un roi pût se résigner. Sous cette forme il est facile d'expliquer le subjonctif. Quant au verbe *cuider*, Diez[2] dit qu'il signifie *denken* et *sorgen*. Dans cette signification on retrouve un peu du jugement subjectif qui demande si souvent le subjonctif.

Est. 111 I'ay donc opinion que ce proverbe soit demeuré depuis quelque roy qui tout en un coup fit descrier toute la monnaye de ses predecesseurs. 112. Car la monnaie faicte a Paris est marquee d'A & on ha opinion qu'elle soit la meilleure: laquelle opinion vient de ce qu'on pense qu'il y-ait plus d'esclaireurs. 157. Ie demeure bien tousiours en ceste opinion qu'il soit dict au lieu de . . . 174 Et pour la mesme raison pourroit on dire, D'aduocat nouveau: & est croyable qu'il ait esté premierement ainsi escrit. 196. Mais cõsiderez qu'il est vraysemblable que les vns ne soyent sortis de si bonne boutique que les autres. 239. Ie croirais bien aussi que Payer soit venu de Pacare, car le payement appaise les personnes. 241. pource que quelcun porrait penser que la italienne n'ait faict son proufit que de ceux-la, i'ameneray aussi de ceux qui sont d'autre sorte. 245. Car ie sçay bien qu'on pourrait penser qu'il ait esté pris de ce verbe Minare. 250. Ie ne m'esbahirois point de ceux qui penseroient qu'il vinst de Grado. 283. Ainsi est vray-

---

[1] Williams, The Syntax of the Subjunctive Mood, Boston 1885, p. 28, Note. [2] Diez, Etymologisches Wörterbuch I, p. 132.

semblable que Nicolo Machiavelli n'ait pas confessé toutes les choses appartenantes a la guerre que les Italiens ont apprises des François. Pals. Je diroye que ne prinssiez pas la payne de mettre jus uoz nobles vestemens. Je pensoys que toutes les parolles au monde ne te seussent point accouardyr. On eust pencé quil eust esté vng fort riche homme, mais il est grandement a larriere de ses affaires. Combien que vostre enfant soyt baptizé, je cuide quil ne soyt poynt confermé encore.

On trouve aussi dans Palsgrave l'indicatif après *cuider* affirmatif. La subordonnée est regardée comme *résumant* un fait *positif* et *réel.*

Pals. Je cuide quil nest pas ainsi.

Meigr. 28. E. combiē que le' Frāçoes dize't bien, q'un home soet plus home q'vn aotre. 2. Combien que la plusgran' partie de nos Frāçoes soe't en fātazie qe la poursuyte d'une grammere soet trop difficile en nostre lange. du G. 1070 je cuidoye que vous fusses legiste. 1074. je cuidoye que nous eussions nostre sang des nostre naissance. Je cuide que mon medecin pouldra a paine amender uos raisons.

Oublier.

Ce verbe n'a jamais été suivi du mode subjonctif. Dans nos auteurs on trouve toujours l'indicatif, quand même oublier est pris dans un sens négatif.

Meigr. 31. Surqoe je ne veu' pas oublíer qe les ajectiz sont qelqefoes en forme de substantifs masculins. 55. Il ne faot pas aosi oublier qe cet aotre, a la sinifiçaçíon de méme que cetuy la.

5. *Construction des verbes sembler, avoir apparence, il appert.* Quand ces verbes ne sont pas accompagnés d'un régime et énoncent par là qu'ils sont pris dans un sens général comme l'expression de ce qu'il semble au public,

ils régissent le subjonctif, c'est donc quelque chose de vague, d'indéterminé, le bruit vague, les racontars d'une foule irresponsable. Suivis d'un régime, au contraire, qui indique celui ou celle qui se fait une idée de quelque chose, et dont l'opinion s'énonce, pour ainsi dire, personnellement ces verbes demandent l'indicatif. Cette manière d'envisager les verbes en question a été suivie dans tous les siècles où l'on s'est servie d'expressions pareilles. Il y a certainement des exceptions, mais elles sont rares. Au XVIIIe et au XIXe siècles, on trouve *il me semble,* etc., régissant fréquemment le subjonctif, mais cela a bientôt cessé [1].

La grammaire de Delboeuf et Roersch [2] dit que *il me semble* prend d'ordinaire l'indicatif, parce qu'il signifie *je crois.*

a. *Subjonctif après les expressions il semble, il a apparence sous la forme affirmative.*

Est. 146. Qant au precedent, il-y-a apparence qu'il ait son origine de ce qui aduient au petit poisson qu'on fricasse vif. 153. Et semble qu'encore qu'on escrive Parlire plustost que perlire, toutesfois Perattendre soit meilleur que parattendre. 255 & semble qu'ils facent cela afin que nostre vocable ne puisse estre recongnu par nous. Pals. Il appert quil soyt jour de fest demayn a ceulx de ceste prouchayne paroysse, car ilz y ont carillonné toute ceste apresdinée. Mayntenant que ceste cuyrasse est bien fourbie, il semble quelle soyt toute neufue. Meigr. 11. Il sēble qe ȩete manière d'ecritture soet precédée de deu' façōs de parler. 65. or combiē q'il y eyt grand' apparence que ce soet le participe preterit passif.

b. *L'expression il semble suivi de l'indicatif.*

Est. 145. Et sembleroit bien que la mesme question se pourrait faire aussi. Est. 249. Il pourrait sembler que

---

[1] Haase, p. 123. [2] p. 122.

plustost on aurait faict stuffer de nostre Estouffer, que Tuffer. Meigr. 21. Finablement il semble qe le Frãçoes fet si peu de conte de porter le surnom de sa race. 96. il semble que nou' ne prononço' pas si uiuement deus ss.

c. *Il me semble régissant l'indicatif.*

Est. 145. Je n'ay plus qu'une chose à proposer, deuant que faire ma conclusion: c'est qu'il me semble que si nostre langage peut faire son profit des mots qu'il lui plaist choisir parmi les dialectes, il ha la mesme puissance sur les prouerbes. 147. Car il me semble que ie puis comparer tant de Rommans anciens qu'ha nostre langage à un tel chasteau.

du G. 1038. Il me semble que suis continuellement icy. 1041. Il me semble quaultre que uous ne doibt estre juge de ma griefue payne. 1045. il me semble que uous deueriez faire quelque diligence. Meigr. 4. Il me semble sous la reuerẽce de leur doctrine, q'il faot premierement bien ecrir' vn uocable. 17. Il me sẽble q'il seroet beaucoup melleur de garder ... 35. Or il me semble qe qant ao' noms propres, il et bien difficile d'y assoer regles jenerales. 65. Il me semble toutefoes qe nous le deuons estimer preterit actif.

6. *La subordonnée précédant la principale. On y emploie le subjonctif, même si la principale contient un verbe qui, dans le sens ordinaire, ne régit pas ce mode.* Ainsi placé, *que* équivaut encore à s'il arrive, s'il arrivait, s'il fût arrivé [1]. Il y a des grammairiens qui expliquent ce fait d'une manière un peu étrange, en disant que celui qui parle, ne sachant pas quel verbe employer se sert du subjonctif pour se mettre à couvert.

a. *La subordonnée est precédée d'un que.*

Meigr. 7. Or qe l'e ouuert ne puiss' etre prononcé pour l'e clos ... nous en don' vne notable conoessançe. Pals. Je ne nye pas que vous soyez mon juge, mais que

[1] Littré, Dict. de la langue française, p. 1411, col. iij.

vous deussiez bailler sentence, auant que je soye deument admonesté, a cela je my oppose.

b. *La subordonnée d'une construction inverse a supprimé e que.*

Pals. Ceste geline caquette fort, ayt elle ponneu vng oeuf, pencés vous.

Subjonctif dans les propositions relatives.

Tout substantif exprime une idée. Cette idée peut être générale, c'est-à-dire contenir tout ce qui appartient à la classe que comporte cette idée, ou restreinte, c'est-à-dire, n'étant qu'une espèce atténuée ou négative de l'idée générale. Si je dis: j'ai un cheval noir, et que je change cet attribut *noir* en une proposition relative, il me faut rendre cette proposition affirmative par l'indicatif, mode de la certitude: j'ai un cheval qui est noir; mais si, au contraire, je dis: je n'ai pas de cheval noir, et transforme l'attribut en une proposition relative, il faut que j'emploie le subjonctif dans l'incidente, puisque le subjonctif est le mode de l'irréalité.

L'idée intérieure d'un substantif peut être *atténuée ou restreiente* de différentes manières dont je vais citer les principales. *La restriction* ou *l'atténuation* de *l'idée* que représente l'antécédent d'un pronom relatif peut se faire:

a. *Par le verbe de la principale, lequel a une signification finale et transmet cette signification incertaine à son sujet ou à son régime, antécédent du pronom relatif.*

b. *L'antécédent est négatif ou par lui-même comme personne, aucun, etc. ou par une négation, plus ou moins ouverte.*

c. *L'antécédent est rendu incertain par le sens interrogatif de la principale.*

d. *L'antécédent est restreint par la conjonction conditionnelle qui précède l'incidente.*

---

a. *Le verbe de la principale restreint l'antécédent par son sens final.* Meigr. 11. e si dauantaje il se rencōtre qelqe vocable qi leur soet ĩconnu. du G. 1023.

Puis quand viendra quil conuiendra a la parfin quilz pregnent fin sanz amertume ne paine aulcune, ilz soient posé en paradis, la ou toudis puissent louer et exalter la benoite Trinité. Meigr. 62. nou' ne pouuons aosi parler d'elles sans qelqe partie de lãgaje qi sinifiát accion ou passion. (les deux négations se suppriment avec le résultat: qu'il nous faut une partie de langage, etc.)

b) *L'antécédent est atténué par la négation, exprimée:*

α) *Par les expressions négatives ne-pas, ne-point, ne-plus, sans,* etc.

Est. 196. Car pourquoy dit-on que cestuy-ci soit maudict de l'Evangile, veu qu'on ne trouue point de texte où soit tel maudisson. 244. Et sans m'arreter à des mots dont l'origine Latine soit malaise à appercevoir, ie parleray de quelques autres. 280. Ils n'ont rien en leur langage, qui puisse bonnement tenir place ne de Sot ne de Sotise. 280. à la charge qu'ils ne s'aideront d'aucunes pièces qui ne soiẽt aussi bonnes et authentiques que les miennes. Pals. Je ne saiche ame aujourdhuy uiuant qui puysse porter autant que communement on portoit au temps jadis.

Ils ne scauvent trace tenir.
Par ou sen puisse reuenir.

Je ne gagne icy riens qui soit. Jamays ne fera son prouffit qui se ahontist de son mestier. — L'antécédent qui est le sujet de la principale est sous-entendu — Jamays ne cogneus homme qui harpast si bien que fait maistre More, et encore est il aueugle. Je nay riens dit que ne veuille justifier. Je nay riens dit que je ne veuille prouuer. du G. Préf. Sy nay je peu trouuer regles infallibles, pour ce quil nest possible de telles trouuer, cest a dire, telles que puissent seruir infalliblement. Combien que je soie tres asseuré de plus meriter pour et cause de mon obedience que par aulcun seruice ou sacrifice que luy puisse pretér. 1024. Ueritablement, ma dame, je ne scay aultre chose que puisse dire en appert. 1028. Pour seruir vostre grace nest rien possible quil ne

face. 1045. Certes, ma dame, il nest chose en mon pouoir que ne feisses pour lhonneur de vous. 1040. riens nest sy terrible, penible ne dangereus que lhomme ne tollerast. Meigr. 3. il n'et poĩt d'art, ne siençe si diffiçil dõt elle ne puysse treter amplement. 8. e croe q'il n'et poĩtde lange qi soet venú a notre conoessance, qi en soet si abo ndante.

Dans la dernière phrase de Meigret, la première incidente a le sens quantitatif et la seconde, le sens qualitatif, différence à laquelle M. Bischoff[1] attache une grande valeur, mais qui ne tire pas à conséquence pour le subjonctif de l'incidente lequel dépend en totalité de l'atténuation ou de la non-atténuation de l'antécédent.

Ce qui est assez étrange, c'est que l'on trouve le subjonctif dans la première incidente, mais cela peut s'expliquer par le fait que toutes les langues ne peuvent être parvenues à notre connaissance. Les propositions relatives quantitatives ne peuvent pas, selon mon opinion, mettre leur verbe au subjonctif, parce que le pronom relatif qui précède ces incidents a pour antécédent, non le mot négatif, mais *de ceux, de celles, parmi ceux, parmi celles*, expression affirmative qui a été élidée. S'il y a un auteur qui emploi le mode subjonctif dans ces phrases quantitatives, c'est par erreur, parce qu'il a fait attirer l'incidenté par le mot négatif, faussement regardé comme antécédent. Si je dis: Il n'y a personne qui demeure dans la ville qui sache cela, cette phrase équivaut à: Il n'y aucun de ceux qui demeurent, etc. Le ceux, n'étant pas nié, ne peut demander le verbe de la subordonnée au subjonctif.

Meigr. 9. ie ne pense pas q'il se puiss' aoiourdhuy trouuer home qi les aye vu jamés en aothorité. 10. Briet je ne voe point de lieu ou l'ō soet prononcé si ouuert. 11. Ao demourant je ne treuue point de loe qi deffende d'ecrire come l'on pronōce. 18. nou' n'auons poĩt toutefoes

[1] Bischoff, Der Conjunctiv bei Chrestien, p. 77 u. f.

de vocables començans par luy, qi ne soe't empruntez de l'āge Grecqe. 53. Finablement nou' n'auons qe ce' troes la qi aye't quelq' apparance de cazes. 93. et sans sinificacion qi proprement puiss' etre ditte passive. 122. Il et aosi rar'. en notre lange auant le'noms appellatifs commençans par consonante, qi soe't masculins, et singuliers . . .

Après ces expressions négatives, on trouve toutefois *l'indicatif* pour énoncer un *fait positif et réel.*

du G. Préf. Combien que contre moy et ma raison quelque ung pourrait dire que on ne trouuerait ame qui enseigneroit Hebrieu, Grec, ne Latin, sil ne loisoit a auscun de ce faire sinon a celuy qui lavoit de nature. Pals. Il ny a nul en Engleterre qui le scayt mieulx que moy (vanité d'auteur). Je ne luy doybs rien que je ne luy contenteray. (vanité de débiteur). Il ny a nul qui scayt si bien déterminer ceste matiere que vous mesmes. Il ny a nul home uiuant qui peult tout auoir quil apette. Il ny a nul, tant soit il de bonne complexion, qui ne peult surcharger son estomac sil prent trop grant repas.

β) *L'antécédent est atténué dans son idée par un adjectif restrictif, qui peut aussi se produire comme seul antécédent.* Les adjectifs restrictifs, agissant négativement, sont *seul, unique, premier, dernier, les nombres ordinaux* et *les superlatifs.* Ces derniers renferment comme les autres une négation qui peut se dévoiler par un il n'y a personne qui, etc.

Pals. Il veit la plus bele dame quil eust oncques jamais vue. Il a construict vne de plus mynonnes maysons qui soyt en tout ce pays cy entour. Meigr. 20. Cet biē la fame la plus gracieuse qe vous ayez jamés vu. 71. pour le seul dezespoer qi par rezon nous en dút dissuader. Pals. Je veux offrir mon veu a Nostre Dame de Walsingham a la première chose que je face.

Au XVIe siècle, on n'aimait pas à se servir du mode subjonctif après les expressions qui marquaient

l'affection et le sentiment. Les superlatifs et les expressions analogues ont de l'affinité avec les mots qui signifient l'affection, c'est pourquoi le moyen français les fait suivre par l'indicatif.

γ Les superlatifs et les expressions analogues suivis de l'indicatif. Le verbe pouvoir suivi d'un infinitif marqué ou sous-entendu ne se met jamais au subjonctif.[1]

Pals. Au mieulx que je puis. Ung pot de terre est la plus saine chose que peult estre pour cuire de la viande dedans. Il nest qung fol qui veult vendre ses chesnes pour en faire du fuaille auant quil les escorche. Je luy donne du meilleur consail que je puis. Jai faict le mieulx que jai pu pour le conuertyr. Le mieulx que je vis oncques. Il se deffendait au moins mal quil pouuait. Le plus tost que je pouray. Il estoyt le premier qui trouua la uigne. La premiere chose quilz firent, ilz agrapperent leur nauires ensemble. Voicy le premier jour que je suis allé dehors de ces deux moys . . du G. 1030. Ce nest pas la premiere bonté et courtoisie quilz mont faicte.

δ L'antécédent est restreint par le sens interrogatif de la principale.

Est. 244. Car qui est celuy, auquel oyant dire, »Ella m'attende in casa sua», il ne vienne incontinent en memoire que Attendre est un verbe Latin? 266. Qui est le Frãcois lequel voyant une telle application de ce mot gaillard n'en soit estonné ausi bien que de ce feu? Meigr. 4. Qelle rezon saoriõs nou' mettre en auãt q'elle ne soet aosi mõstrueuse q'et çet aotre, de l'home? 8. Ou et le Cretiẽ (je dy le vrey Cretiẽ) qi veulle lesser la foe q'il a conçú en IESUCRIT? 15. Ou et l'aotheur ancien soet Grec ou Latin qi eyt jamés mis en auant qe g, auant e, i, soneroet en j consonante ne qe le t doeue jamés soner en s.? 143. Ou et l'home qi ne semblát trãsporté

---

[1] Hölder, Grammatik der französischen Sprache, § 211, 3, b, A 2.

du sens, qi mettrait la cuysin' et les etables ao féte d'une mézon?

La même remarque que nous avons faite sur le verbe *pouvoir* après les expressions negatives, nous la pouvons faire aussi quant aux interrogatives: ce verbe suivi d'un infinitif marqué ou sous-entendu ne se met jamais au subjonctif.

Pals. Qui est celuy qui peut cerner une chose a quatre lieux loing?

Aux propositions relatives dont l'antécédent est atténué par le sens interrogatif de la principale, on peut aussi attribuer *les propositions relatives généralisantes,* ayant pour antécédent les pronoms interrogatifs qui, quoi, quel, les adverbes interrogatifs où, comment, ou bien un adverbe indéfini comme quelque, si, tout. Mätzner dans sa Franz. Grammatik, p. 348, et après lui, les grammairiens suédois, ont commis la grande erreur de nommer ces locutions indéfinies-relatives. En latin, on met ces propositions régulièrement à l'indicatif. Toutefois quelques auteurs latins comme Cicéron, César et Cornélius Népos emploient le subjonctif quand le verbe doit être à l'imparfait ou au plusqueparfait. L'emploi du présent ou du parfait du subjonctif dans les propositions relatives indéterminées appartenait peut-être au latin vulgaire[1]

a) *Propositions relatives généralisantes avec le verbe au subjonctif.*

Est. 118. Quoy qu'il en soit. Pals. Quoy quon vous die, vous respondez tousjours a rebours. Comment quil en soyt. Comment quil aille; quil aduiengne; que je soys traicté. Il se determine a parler a elle quoy que deust aduenir. Quoy quil promette au nom de moy je laduoueray. Quoy que je saiche de luy. Quoy que soyt qui me faict vng deplaisir, je me revencheray. Qui que soyt qui face pour luy, il sera haultemeut

---

[1] Riemann, Syntaxe latine, § 203, R. I, II.

guerdonné. Qui que diuulgue mon conseil vnesfoys, jamays ne me fieray en luy. du G. 1073, touttes viandes bouillies quelles quelles soient. Meigr. 124. q'il et en qelqe prizon, ou cauue qe ce soet. 141. Qoe qe ce soet la bon' orell'y don' ordre. Pals. Quelque haste que vous faciez. Il faut quil aille quelque bon gre' ou mal gré quil ayt. Quelque fier vilaine que vous soyez. du G. 1050. quelque grant pour quil ayt eubt de mourir. Meigr. 5. Qelqe diligence qil fasset. 8. Quelq' affinité eyt l'ouvert. Pals. Car je nay cure deulx, quelque dieux ou déesses quilz soient.

Dans cette phrase, *quelque* est indéclinable contre l'usage du français moderne. On pourrait défendre ce *quelque* indéclinable en considérant dieux ou déesses comme adjectifs. Dans l'usage actuel on dit: si lieutenant que vous soyez, en regardant lieutenant comme une sorte d'adjectif, parce qu'il est privé de son article. L'ancienne langue nous apprend que *quel que* et *quelque* sont un seul et même mot, et qu' à une certaine époque une erreur de langage ajouta indûment un *que* à *quel*, et produisit le barbarisme *quelque*. Dans l'ancienne langue *quelque* était toujours déclinable, même devant les adjectifs seuls. Dans la langue actuelle, on n'emploie presque plus *quelque* sans qu'il soit suivi d'un substantif; devant les adjectifs seuls, il est remplacé par *si*, adverbe bien plus facile à traiter et à prononcer. Même devant les adjectifs numéraux, la vieille langue a ajouté un *s* à *quelque* équivalant à *environ*, de nos jours on regarde ce *quelque* comme adverbe. Vaugelas dit très sagement que *quelque* »n'est aduerbe qu'auec les adjectifs, et non pas auec les substantifs». Cette règle, décrétée par Vaugelas, tient encore, bien qu'on évite maintenant d'employer, comme nous l'avons dit plus haut, *quelque* devant les adjectifs seuls où il est remplacé par *si*. Quelques grammairiens prétendent que, devant les adjectifs attributifs, il faut se

[1] Vaugelas, Remarques, p. 56.

servir de *quelque* sans *s*, si l'adjectif précède le substantif, en cas contraire il faut ajouter l' *s*.[1]

Il n'y a que Palsgrave qui offre un *quelque* au pluriel: Le temps manifeste la uerité, quelques ruses quon treuue pour le celer.

Devant les adjectifs attributifs, précédant le substantif, Palsgrave laisse *quelque* indéclinable: Quelque mauluayses testes quilz aient euz, si sont ilz asteure assubjectes.

b *Les locutions quelque que et quoi que suivies de l'indicatif.*

Palsgrave dit que *quelconque* et *quelque* attributifs sont employés l'un pour l'autre, et admet que *quelque* se rencontre comme prédicatif.

Pals. Dicy et desja moffre de vous accompaigner quelque part que vous allez. Faictes le venir icy a moy, en quelque lieu que vous le trouwez. Dieu soyt auecques vous, quelque part que vous allez. Apres je te conuoyeray sauluement quelque part quil te plaira aller. Quelque resistance quilz ont faict, ilz sont maintenant subjuguez. Quelque grant couraige quilz ont, si sont ilz mayntenant subjectez. Quoy que jay intencion de faire, tu me resistes tousjours. Il y a quelque chose quoy que cest, mais il fait du muet et ne le veult poynt detourner. Quoy que cest quil veult. Quoy que jentreprens, vous minterruptez tousjours. Quoy quil veult dire il nest poynt content.

c *Quiconque prédicatif n'était pas extraordinaire au XVIe siècle, mais commence à disparaître au XVIIe.* Dans nos auteurs, je n'en ai trouvé qu'un seul exemple. Malherbe et Lafontaine l'emploient encore prédicatif et suivi du subjonctif.[2]

Pals. Ces liures estoyent mys en fort bon ordre, quiconque soyt qui les a aynsi desemparés.

d *Tant .... que, employé au lieu des adverbes quelque, tout ou si devant les adjectifs ou les adverbes*

---

[1] Littré, Dict., p. 1415, col. iij. [2] Littré, Dict.

pour en déterminer le degré était très usité dans l'ancien français. On le trouve encore chez Lafontaine. Souvent la conjonction est supprimée et la construction de la subordonnée inverse qui correspond entièrement à l'emploi de *si . . . que* de nos jours: si braves ces soldats soient-ils. Dans le style marotique, dit Littré, on peut supprimer aussi le pronom. Nos auteurs offrent quelques exemples de ce style, condamné par le célèbre lexicologue.

Pals. Tant soit courroucé, je le puis apaiser. On peut flechyr *or* plessier vne gaulle nouuellement cueillie, et la faire droycte tant soyt elle tordue de soy. Tant soyent les fleurs en esté belles, encore longtemps deuant lhiver ellez fadent. Tant ayt vng homme esté pecheur, si ne se doybt il desesperer. Il est aynsi de luy comme dung cheual, tant soyt il malade, si veult il tousjours menger. Tant soit il tenu pour dangereux, si lose je aborder. Beaux habillements embellissent vne femme tant soyt elle laide. Tant soyt vng poisson d'Islande dur encore par longuement battre dessus le peult on amolier bien assez. Il ny a nul, tant soit il de bonne complexion, qui ne peult surcharger son estomac sil prent trop grant repas.

Comme nous le voyons par les exemples cités, les grammairiens du XVIe siècle ont surtout aimé la construction inverse sans conjonction. On ne peut pas nier que cette construction ne soit beaucoup plus mâle et plus vigoureuse que *quelque . . . . que* avec sa construction régulière. Nous sommes à féliciter d'avoir retrouvé de nos jours cette vieille armure de la phrase.

ε. L'antécédent est atténué par le sens conditionnel de la principale. Les conjonctions qui précèdent la principale sont *si* et *comme si*.

Est. 282. S'il y a quelque chose qui ait un peu plus de gaillardise. Pals. Sil scayt faire chose qui soyt bonne, si le face. Sil y a homme en Engleterre qui vous puisse duyter en ceste affaire cest luy. Apres vne

grosse pluye, vous verrez leaue couler des montaignes comme si ce fussent vng tas de ruisseaux qui eussent la leurs sources.

Meigr. 70. Si donques qelq'un me comande qelqe choze qe je veulle biẽ fére pour luy. 122. si nous vsions d'un̄ verbe qi sinifiát passaje de soe.

ζ. *L'antécédent est attenué par l'expression comparative de la principale. La subordonnée a le sens concessif.*

Pals. Je congnoys tant de lestre de cellui pays et de lenuiron que homme que je saiche. Je men passe daussi peu de viande que homme que je saiche. Je lai vu si aleigre que homme qui fust en Engleterre. Il scayt aussi bien achapter la marchandise que marchant qui soyt dedans Londres. El scait aussitost assotter vng homme que femme qui soyt en ces dix villes cy entour. Ma nauire est aussi bien accablé que piece qui soyt dedans la flotte. Je scay aussi bien baptizer et enterrer les mors que prestre paroyssien qui soyt a ceste uille. Il scayt tailler aussi meneu ouuraige que menuisier que je saiche. On dit quil est mort, mays il humecta daussi chault potaige que personne que soit ici.

Nous avons encore deux exemples à alléguer qui prouvent à quel degré éminent le juste sentiment du subjonctif existait chez Palsgrave. Pals. Il se est aussi saigement porté que homme que je vis de sept ans. Jespere que vous trouuerez vostre venayson aussi bien saysonnée que piece que vous mangeastes dung an en ca.

Dans ces deux exemples Palsgrave a employé l'indicatif. L'antécédent est sans doute restreint par les expressions comparatives *aussi que*, mais ces antécédents »*homme*» et »*pièce*» ne s'étendent pas, pour ainsi dire, sur un espace illimité, dans l'irréalité, ils rencontrent au contraire dans la subordonnée un obstacle, représenté par ces expressions de temps »*de sept ans*», »*dung an en ca*». Ces hommes et ces pièces sont connus par celui qui parle, parce qu'il les a vus, et cela dans une période

fixée, déterminée, réelle, qui ne prête rien d'irréel à l'antécédent. Partant l'indicatif.

Aux propositions relatives concessives généralisantes, on peut aussi attribuer *le deuxième membre d'une phrase comparative* où l'on voit quelquefois le subjonctif dans le vieux et le moyen français. Il faut pourtant que les deux membres soient inégaux quant à la certitude. Le deuxième membre doit toujours ou contenir une négation ou avoir le sens négatif [1].

Palsgr. Plus tost me puisse la vie defaillir Que nul besoing je te veuille faillir.

Palsgr. Et pluest aux dieux que plus tost fussent ceux mors auant terme a leur naistre angoysseux, que pour leur uiure en maniere austere tu perdisses ta part hereditaire.

Il faut enfin compter parmi ces locutions relatives concessives les conjonctions concessives dont les formes renvoient aux pronoms interrogatifs-relatifs du latin. Que, le latin quid, passé à un sens relatif abstrait, a été transformé d'abord à ce relatif neutre, puis en une conjonction. Ce *que* est un simple mot formel, sans signification sensible, une copule de la proposition subordonnée. Ce mot a aussi été ajouté à des adverbes afin de pouvoir, avec l'aide de la proposition qu'il introduit, exprimer des circonstances accessoires de la principale. C'est de là que proviennent des locutions nouvelles comme avant que, bien que, etc. [2],

Subjonctif dans les propositions subordonnées concessives précédées de combien que, encore que, quoique, *bien que*, *nonobstant que* qui se composent d'une espèce de relatif dont l'antécédent est un pronom interrogatif ou un adverbe d'un sens concessif.

---

[1] Horning, Über den Conjunktiv in Comparativsätzen im Altfranz, in Gröber, Zeitschrift für Romanische Philologie, V. B., p. 386 u. f.

[2] Diez, Gr., III, 295. Ayer, Gr., p. 298.



Combien que est une conjonction qui se rencontre fréquemment dans les textes jusqu'au XVIIe siècle: depuis lors il a été remplacé par *quoique* qui, à son tour, a été supplanté de nos jours par *bien que* qui sonne mieux et se prononce plus facilement que *quoique* qui par quelques-uns de nos auteurs modernes a été renvoyé à l'ellipse. Brunot raconte dans sa grammaire, p. 624, que Corneille a changé un *combien que* en *quoique*, ce qui prouve que Corneille n'avait pas l'oreille extrêmement fine. Dans les auteurs que nous examinons, nous avons noté 44 *combien que* contre 12 *quoique.*

Combien que.

Est. 132. Or combienque la poesie face souvent son proufit de ce vocable 158. Or combienque i'aye dict que nos ancestres prenoyent plusieurs mots du latin . . .

Dans Estienne, on ne trouve pas la conjonction *quoique.*

Pals. Choses mises tres pres de la veue, combien quelles soyent grandes et grosses, encores a payne les peult on veoir. Combien qu'il soyt bien couuert, si le verray je a descouuert. Combien que ceste aduenture te soyt autant doubteuse comme esmeruillable. Combien que ta femme ne soit guayres belle, encore est elle emparlée. Il se guermente de la infortune de son amy, combien quil ne face pas grant semblant dehors. Combien que nostre enfant soyt baptizé, je cuide quil se soit poynt confermé encore. Combien que soye close pour lamour de luy entre les murailles de pierre, si laymeray je. du G. Préf. Combien que je soie tres ignorant. Combien que je soie tres asseuré de plus meriter pour et cause de mon obedience que par aulcun service. du G. 1059. Et combien que la dicte ame soit unicque. 1076. Combien que je soye jeune de ans. Meigr. 2. Combien que la plusgran' partie de nos Frãçoes soe't en fãtazie que . . . 6. Et combien qe pour la diuersité de' rejions et diuerse fantazie de' nacions le' parolles, ę lan-

gajes soe't diuers. 7. Combien aosi qe cet e ouuert, eyt grand' affinité aueq l'e clos. 11. Combien q'elle ne soet pas du tout selon que requerret la rigeur de la prononciacion. 22. Combien qe l'apellatif soet en vne méme rezon, e qe le' Frãçoes aient beaocoup de noms appellatifs.

On voit que la conjonction *combien que* a été répétée dans la seconde subordonnée seulement par le relatif *que*, tandis que l'adverbe concessif a été supprimé.

Meigr. 37. Combien de vrey qe Pierre soet du nombre du peuple, nou' ne disón' pas toujours qe Pierre et peuple. 65. Or combien q'il y eyt grand' apparence. 72. Dieu me fasse perdon combien qe je fasse mal. 100. Il m'a dedéé: combien qe je luy portasse reuerence. 123. Et combien qe nous ayons dit qe le reste de' prepozicíons soe't pre'qe toutes localles. 138. Combien donc qe Megalapolite asseye (come vous aues dit) l'accent agu sur la premier' et quarte syllabe.

Combien que demande l'indicatif dans la proposition subordonnée.

Au XVI[e] siècle, il n'y a que Calvin, cité par Littré [1], qui offre quelques exemples de cette locution, suivie de l'indicatif. Haase [2] n'en connaît pas. Pals. Combien que je ne suis pas en riens suffisant pour uous admonester, attendu les graces singulieres que Dieu vous a données, toutesfoys, etc. Je ne prens pourtant ire ne passion, combien que vous me dictez tout plain dinjures. Combien que mon cheual est bien maigre, non pour tant il me porte aulcunesfois hors des fanges. Combien que je suis pas des plus saiges, toutesfoys il ne vous appartient poynt de me traycter si rudement. Combien que Dieu crea toutes choses de riens, nous ne lisons pas que le monde sera adnullé par le feu. Combien que ceste couleuvre ne fait que aller parterre, si vous le courroucez,

[1] Tom. I, p. 674. [2] Französische Syntax des XVII. Jahrhunderts, § 137.



uous le verrez saillyr. Combien que vous ditez que mon cheval est pire que le uostre, toutesfoys je neschangeray poynt a vous. du Gu. Préf. Combien que contre moy et ma rayson quelque vng pourrait dire que on ne trouuerait ame . . . 1045. Combien que je nentens pas bien. 1050 combien quil eubt amour inestimable a sa doulce mere la vierge Marie. du G. 1072. combien quen Espagne et en France lusage de télz viandes est plus commendable que le nostre. Meigr. 8. Combien q'il et bien rezonable. 11. E cōbien qe de deu' maoues uins on nen saoret fér' vn bon bruuaje. 12. combien q'il n'et qe trissyllabiqe. 13 combiē q'il n'et pas fort necessér' en notre lange. 56. combien qe c'et vne maniere de parler plus vzité en poezie q'en proze. Dans Estienne, on ne trouve pas d'exemples de *combien que* régissant l'indicatif.

Combien que dans les ellipses.

Le français moderne commence de plus en plus à distinguer *bien que* et *quoique*. Tandis qu'on aime à employer *bien que* précédant les subordonnées complètes, *quoique* est relégué à l'ellipse. Dans les grammairiens du XVI[e] siècle que nous avons examinés, nous n'avons observé que *combien que* employé pour désigner l'ellipse.

Meigr. 18. Elle peut aosi etre joint' ao p combiē qe peu souvent.

Quoy que suivi du subjonctif.

Pals. Quoy que les comtesses ne soyent mie nommées princesses. Quoy que toute personne mortelle soit par nature enclinée a peché. Meigr. 8. qoe qe la Grecq'en soet assez bien fournée. 23. qoe q'ilz soe't adherans l'un a l'aotre: come la nuyt et le jour: la detr'e la senetre. 24. qoe q'ilz soe't noms propres. 37. qoe que la plume frãçoez' en fasse grant etat en son ecritture. 72. il m'a fet vn grant tort, qoe qe je l'eymasse. 73. qoe qe j'aye souffert beaocoup de trauaos en ce monde, je

ne dezespererey pas de mon repos en l'aotre. 74. e qoe qe le futur soet bien diuers du passé, et q'il ne le puisse du tout ruiner. 78. qoe qe nou' l'appellions prezent. 78. qoe q'il puyss' auoer gouuernement sur toutes les aotres parties de l'orezon. 80. qoe q'elle ne soet lors en rien differente de la secõde. 80. qoe q'il soet tenu pour compozé de ... 87. inuzité qoe qe son premier preterit, je chu, soet vzité. 90. qoe qe le prezent indicatif soet de la tierse. 96 qoe qe prendere Latin soet de sa sourse.

Qoe gouvernant l'indicatif.

Haase ne fait pas mention de quoique du XVII[e] siècle, suivi de l'indicatif, mais Littré en cite quelques exemples. Il ajoute que ce n'est plus usité. Menage [1] remarque sur quoyque, que nos Anciens lui ont fait souvent régir l'indicatif à l'imitation des Latins qui en ont usé de même à l'égard de etsi, quamquam et quamvis, mais aujourd'hui, ajoute T. C., il ne régit plus que le subjonctif comme *bien que* et *encore que*. Il apporte néantmoins un endroit de M. d'Ablancourt, où *quoyque* est mis avec l'indicatif d'une manière agréable; mais c'est parce qu'il y a deux ou trois mots entre *quoyque* et le verbe que cette particule devroit gouverner au subjonctif: Quoyqu'à dire le vrai, je ne suis guères en état de le faire.

Puis nous avons à noter avec joie cette observation précieuse de l'Académie française dans ses Observations sur les Remarques de M. de Vaugelas:

Quoy que est une très-bonne façon de parler, mais il est certain qu'en disant bien que au lieu de quoy que, on rend la phrase moins rude.

Voilà l'affirmation de ce que nous venons de dire plus haut et du bon sens du français moderne qui préfère bien que à quoique.

[1] Vaugelas, Remarques sur la langue françoise, tom. I, p. 174.

De nos auteurs, il n'y a que Meigret qui offre des exemples de qoe qe gouvernant l'indicatif.

Meigr. 37. qoe q'il se denomera bien de son nom specifique. 65. qi sont locutions sonans en temps passé, e non pas prezent, qoe qe je suis eymé, son' en prezent.

Encore que gouvernant le subjonctif.

Cette locution est peu usitée de nos jours. Estienne est le seul des grammairiens que nous avons examinés qui emploie cette conjonction. *Palsgrave* qui a l'oreille délicate aime mieux *combien que* que *quoique*, *Meigret*, plus homme de l'œil que de l'oreille, préfère *quoique,* conjonction que supprime tout à fait *Estienne,* lequel, de son côté, se sert de *encore que*, expression un peu lourde et sentant la vieillesse.

Chifflet[1] dans sa grammaire, p. 130, construit *encore que* avec le conditionnel; cependant c'est une tournure vieillie, dit Littré.

Est. 103. Et ne faut trouver estrãge ce mot d'emprunt en cest endroit, encore qu'en ce faisant il ne prenne rien hors de la seigneurie. Id. 155. Mais, comme biẽ auisez, encore que leur langage fist son proufit de celui des Latins. Id. 196. Or quant à ces proverbes-la Grecs et Latins, encore que ie ne veuille egaler les nostres à eux si est-ce que ie di qu'aucuns sont aussi fort beaux. Id. 228. Ie viens a ceste partie d'oraison qu'on nomme les Verbes: c'est à dire, à montrer comment les Italiens n'ont pas moins faict leur profit de nostre langage ici que là: encore que là ils ayent fouillé par tout. Id. 241. Car encore que desia i'aye faict mention d'aucuns.

Non obstant que ne se retrouve que chez Palsgrave et du Guez, et gouverne toujours l'indicatif. Cette locution n'a point été du goût des Français. L'Académie l'a exclue de son Dictionnaire de 1879, bien que quelques grammairiens la citent toujours.

Pals. Non obstant que les voysyns de cy entour me congnoyssent. Id. Non obstant que vous me faictes beau-

[1] Chifflet, Grammaire française. Anvers. Paris 1677.

coup de rudesse. du G. 1048. nonobstant que, comme uostre grace a dit, amour fait moult.

Littré cite un exemple tiré de Froissart où la subordonnée, avec le verbe à l'indicatif, est précédée de cette locution.

Jasoit ce que, *gouvernant le subjonctif*, n'est connu que de Palsgrave. *Brunot*[1] dit que *jaçoit que* comme l'a épelé Calvin est formé de l'adverbe *jà,* du verbe *soi*t et de la conjonction *que.* Palsgrave emploie la plus ancienne forme *Jasoit ce que.* On le trouve dans Bossuet, et Furetière[2] le mentionne dans son dictionnaire, en ajoutant toutefois qu'on »ne le dit plus qu'au Palais».

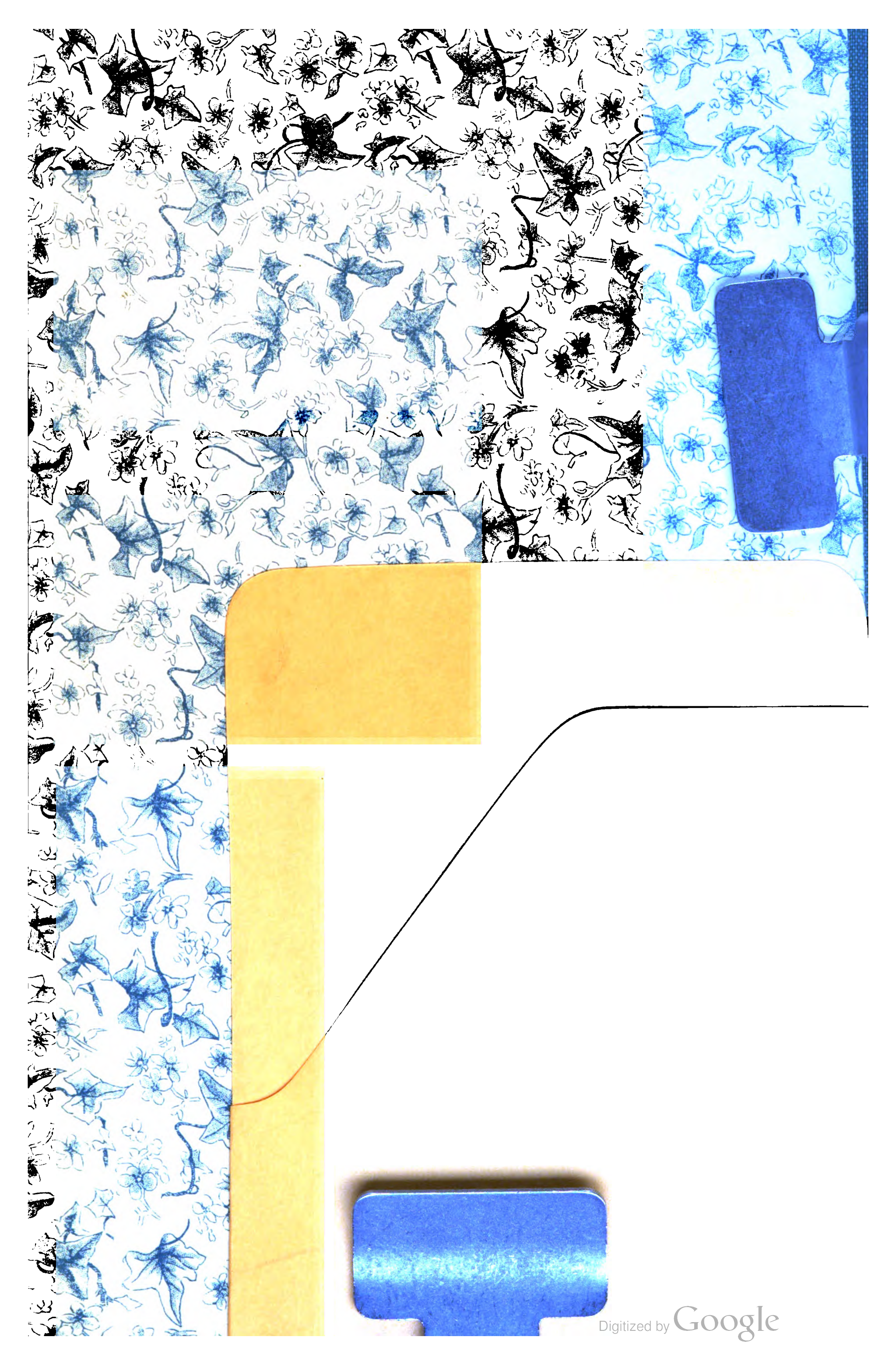
Pals. Jasoyt ce que aynsi soyt.

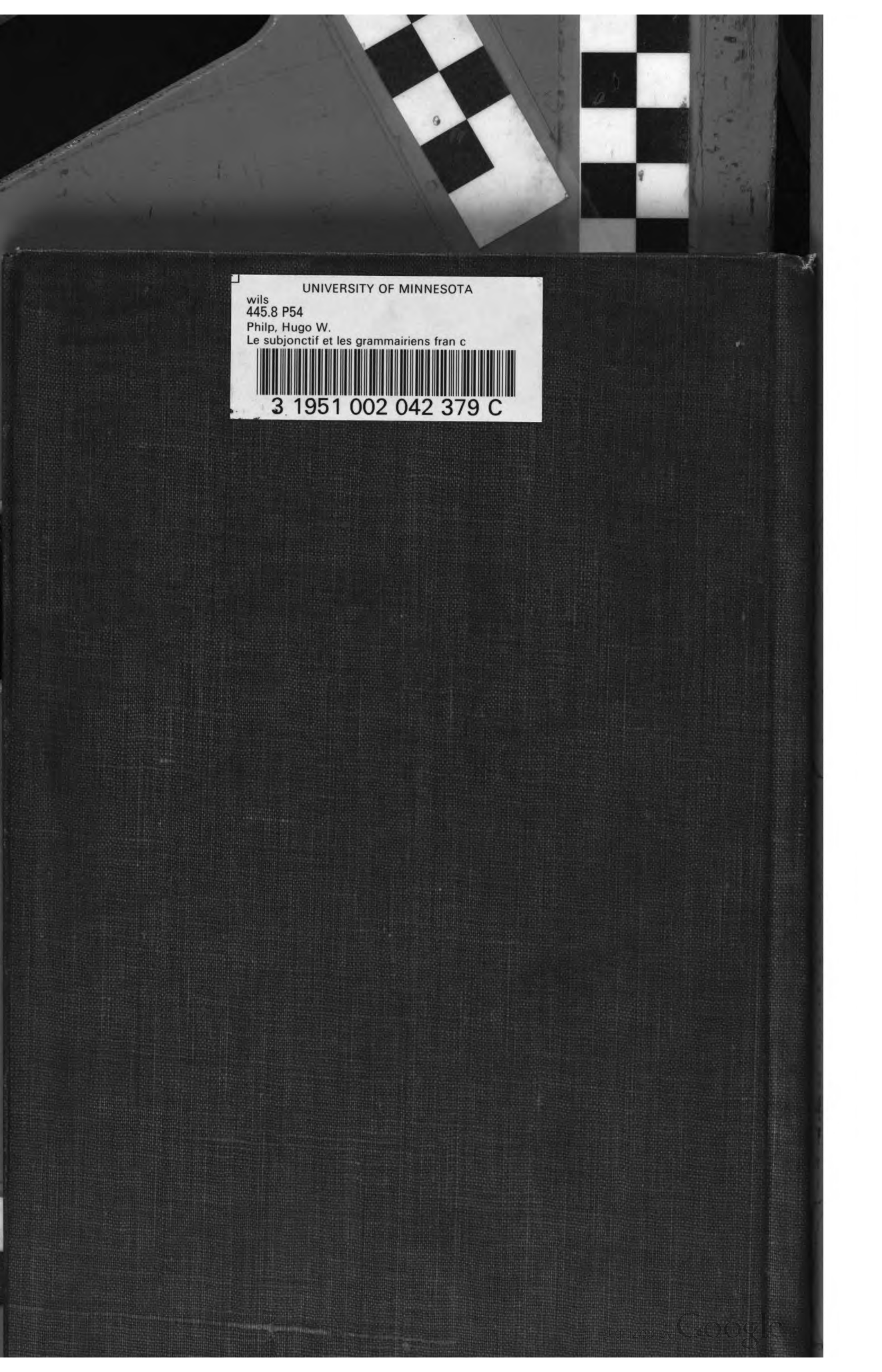
---

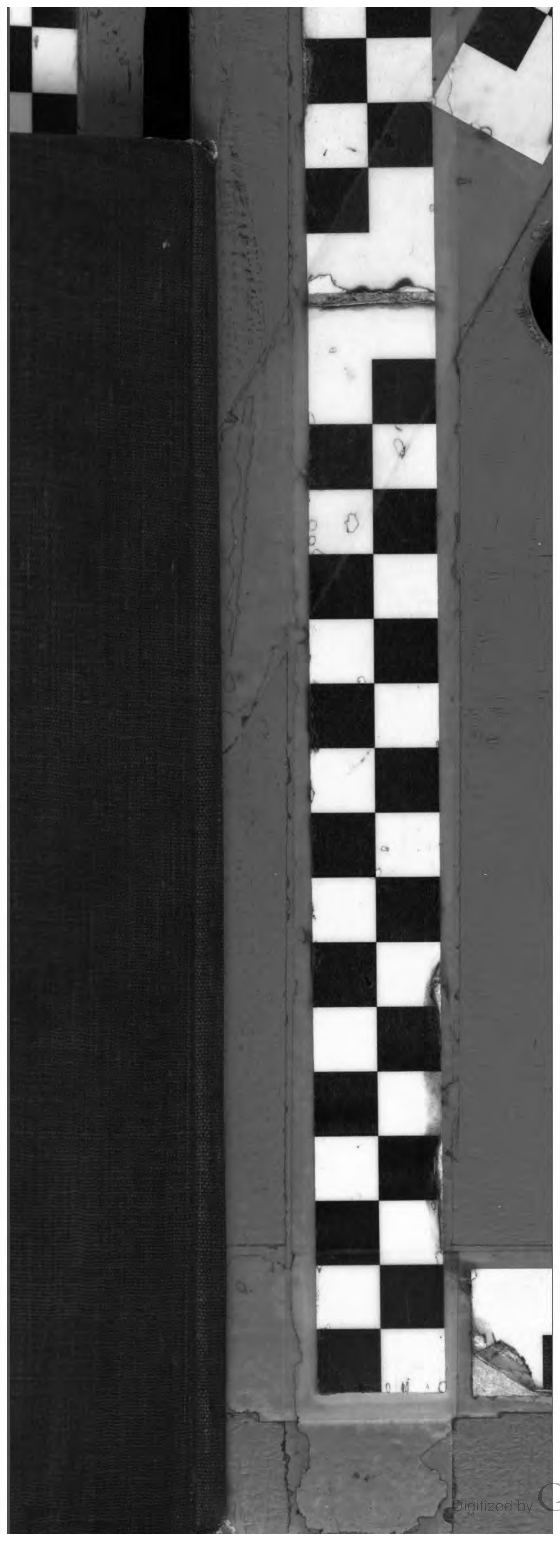
[1] Brunot, Gram. hist., p. 726. — Paris. 1894. [2] Furetière, auteur d'un dictionnaire français, né à Paris. (1619—1688).

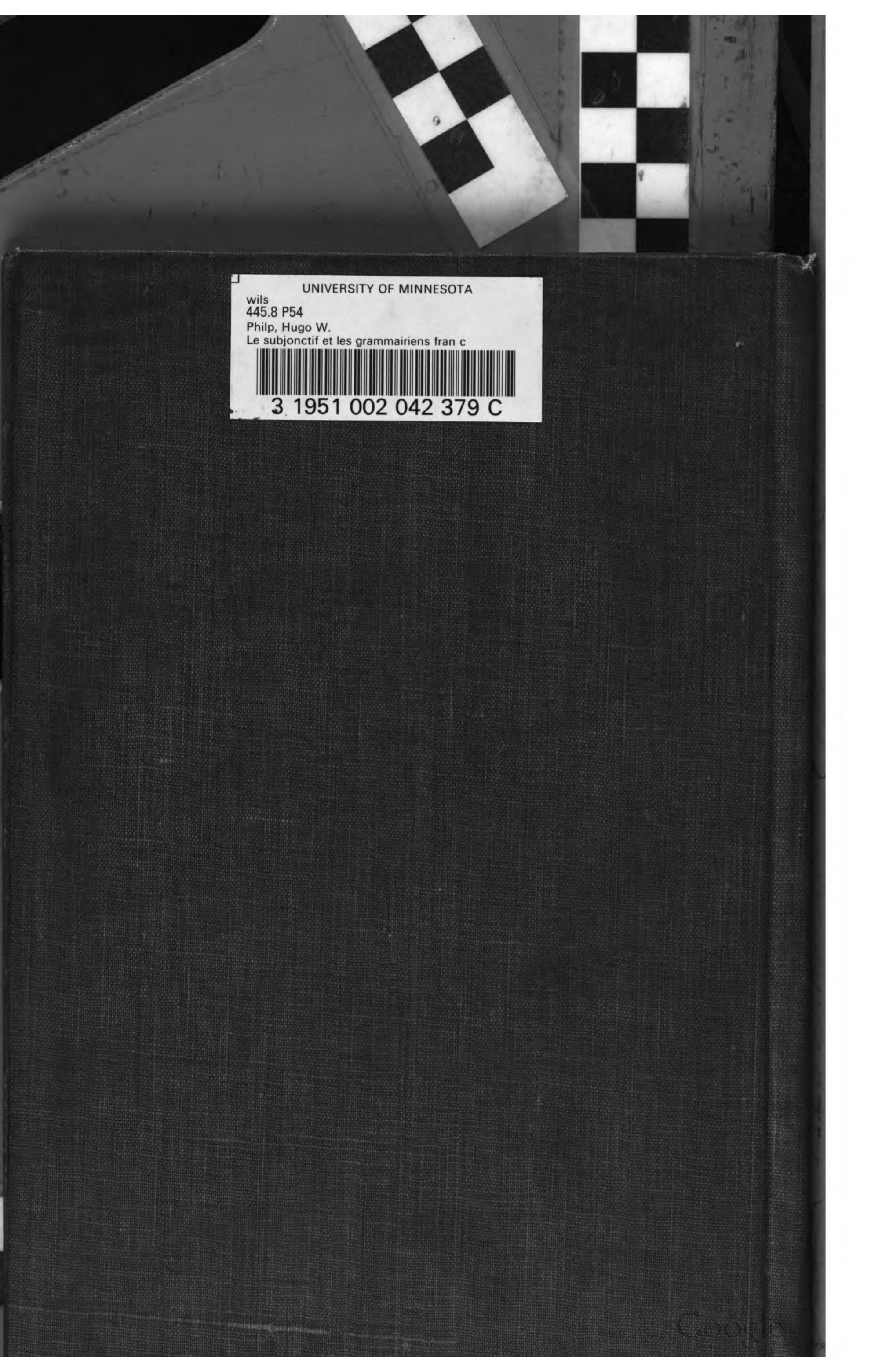


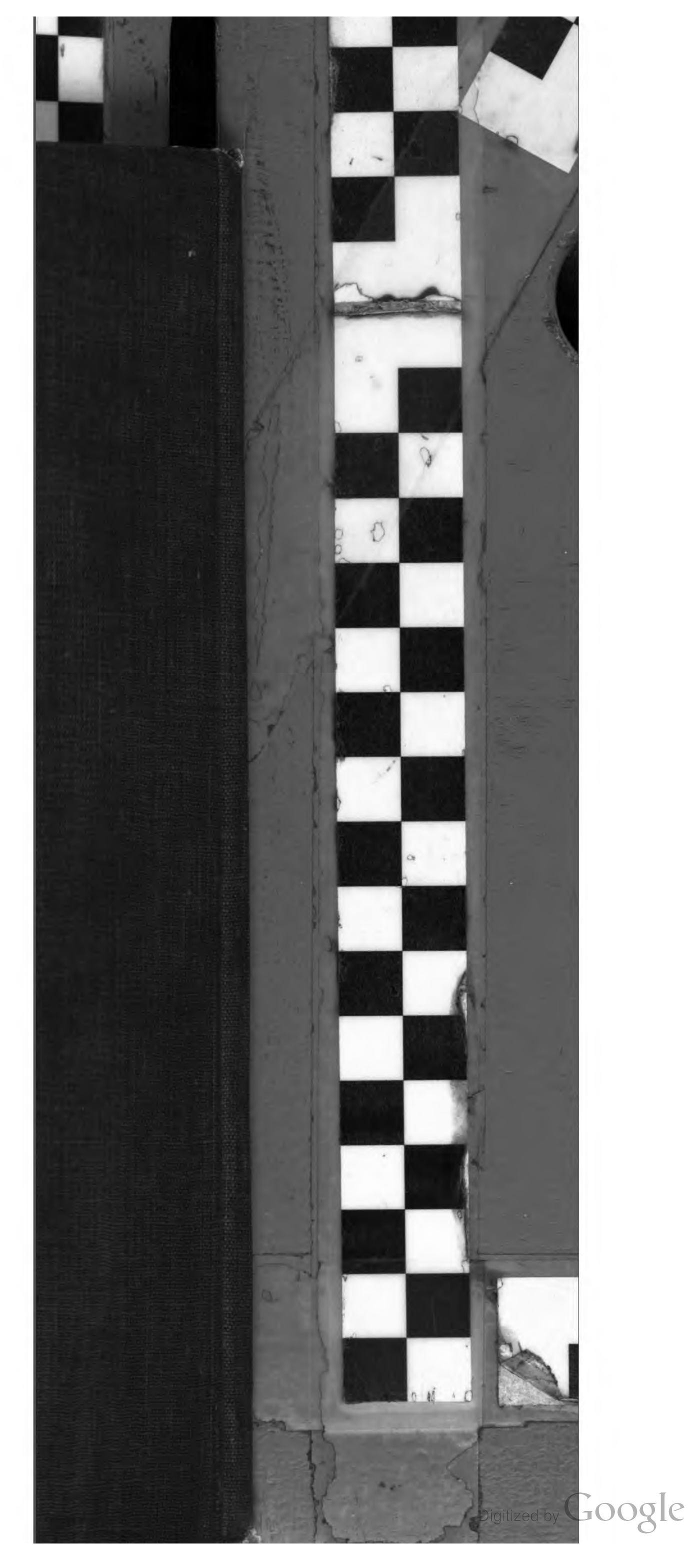


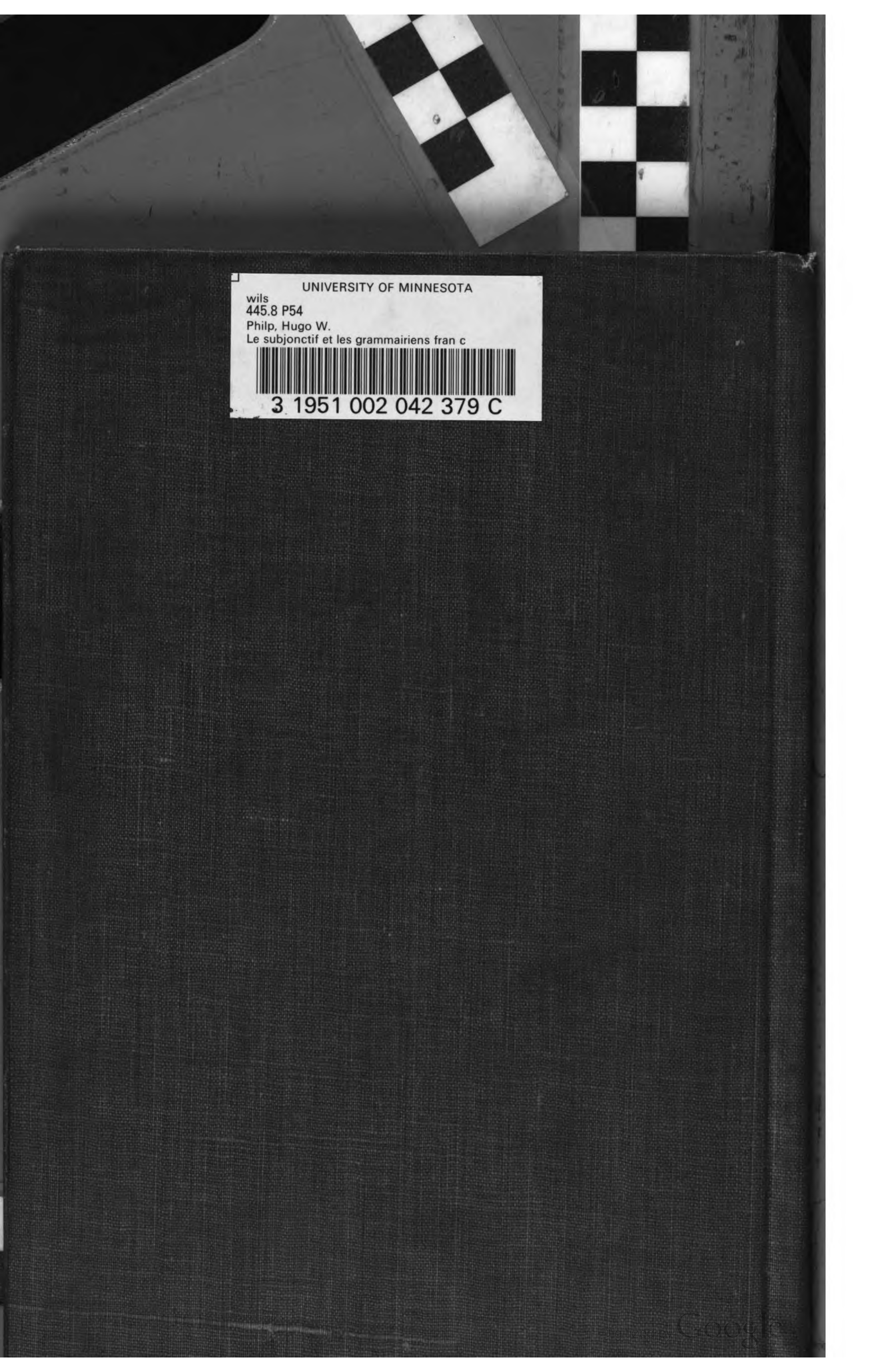



UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils
445.8 P54
Philp, Hugo W.
Le subjonctif et les grammairiens fran c
3 1951 002 042 379 C




UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils
445.8 P54
Philp, Hugo W.
Le subjonctif et les grammairiens fran c
3 1951 002 042 379 C





UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils
445.8 P54
Philp, Hugo W.
Le subjonctif et les grammairiens fran c
3 1951 002 042 379 C

